



Rénovation des Halles – Concertation

Compte rendu du Comité permanent de concertation du 29 novembre 2005 sous la présidence conjointe de :

Monsieur Jean-Pierre Caffet,
Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture
et Monsieur Jean-François Legaret,
Maire du 1^{er} arrondissement

Participants

Élus de Paris - groupes politiques

Monsieur Yves CONTASSOT
Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Environnement, de la
Propreté, des Espaces Verts et du Traitement des Déchets

Monsieur Jacques BOUTAULT
Maire du 2^e arrondissement

Monsieur René DUTREY
Président du Groupe les Verts

Monsieur Emmanuel CALDAGUES
Adjoint au Maire du 1^{er} arrondissement

Monsieur Alain LE GARREC
Conseiller de Paris

Madame Josy POSINE
Conseillère du 1^{er} arrondissement

Monsieur Yvan GIEYSSE
Madame Gisèle CHALEGET
Madame Claire VASSEN
Groupe Les Verts

Monsieur Carol Luc JONARD
Groupe MRC

Partenaires publics et privés

Madame Catherine COMBIN
Service Départemental de l'Architecture
et du Patrimoine de Paris
Madame Geneviève ROY
Monsieur Laurent SANVOISIN
Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
Madame Rébecca LIBERMAN
Syndicat des Transports d'Île-de-France
Monsieur Thierry WAHL
Monsieur Benoît LEBEAU
SEM Paris Centre
Monsieur André LABORDE
Monsieur Stéphane ROMBAUTS
G.I.E. du FORUM DES HALLES

Monsieur Dominique HAUTOIS
Unibail
Monsieur David MANGIN
Monsieur Jean-Marc FRITZ
Monsieur Jérôme PUELL
Madame Alice DUNOYER
Monsieur Jocelyn DRUMARE
agence SEURA
Monsieur Philippe RAGUIN
paysagiste / équipe SEURA
Monsieur Emmanuel de LABARRE
BERENICE / équipe SEURA
Madame Caroline MACARDIER
Agence Macardier Vaillant communication

Conseillers de Quartier

Quartier Saint-Germain l'Auxerrois

Madame Geneviève ALBAREDE
Madame Marie BERTIN
Madame Any Marie Madeleine CASTAINGS

Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES
représentante de l'association "Curiositas"
Monsieur Pierre SAGAUT

Quartier des Halles

Monsieur Gilles BEAUVAIS
représentant de l'association "Paris des Halles"
Madame Joëlle BENOIST
Madame Monique BOERLEN
Monsieur Pierre CHAPOT

Monsieur Jacques CHAVONNET
représentant de l'Association de Défense des Riverains
"Châtelet les Halles"
Monsieur André COUFFIGNAL
Madame Antonine DELON

Père Luc FORESTIER
représentant de la Paroisse Saint-Eustache
Monsieur Dominique GOY-BLANQUET
Madame Christine JOLLIN
représentante de l'Association
des Piétons et Cyclistes des Halles
Monsieur Christophe LOUIS
représentant de l'association
"Aux Captifs, la Libération"
Monsieur Daniel MAACHOU
représentant de l'Association des Riverains
de la Rue des Bourdonnais

Monsieur Thierry MANDOUL
Monsieur Jean-Pierre MARTIN
Monsieur Olivier PERAY
représentant de l'association "Paris des Halles"
Monsieur Bruno RENE-BAZIN
Madame Liliane SANZ
Madame Françoise THOMAS
représentante de l'association "Vivre dans le Quartier des
Halles Montorgueil Saint-Eustache Montmartre"
Monsieur Pierre TIBOUVILLE

Organisations Syndicales

UNSA de Paris
Monsieur Bernard ELBAZ
Monsieur Pierre OBERDORFF
CFE-CGC de Paris
Monsieur Paul GROS

CGT de Paris
Monsieur Georges LAVERGNE
Monsieur Christian LECANU - collectif du Forum
Monsieur C. CHANUT - collectif du Forum

Associations

Madame Xochitl CAMBLOR
Amicale des Locataires de la rue Saint-Denis
Madame Barbara BLOT
Amicale des Locataires du 118 rue Rambuteau
Monsieur François DOUADY
Association "XVI ème demain"
Monsieur Gilles POURBAIX
Monsieur Bernard BLOT
Association "Accomplir"
Monsieur Jean-Claude PEARD
Association "Actuel 15"
Monsieur Robert ALLEZAUD
Association "Attac" Paris centre
Monsieur Christophe LOUIS
Association "Aux captifs, la libération"
Monsieur Thomas HILLYARD
Association « Chandanse des sourds »
Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES
Association "Curiositas"
Madame Denise CHARENSOL
Association "Défense du Site de Notre Dame
et de son Environnement"
Madame Elisabeth BOURGUINAT
Association "Les Bachiques Bouzouks"
Monsieur Jean-François LABES
Association "Mieux Vivre"
Monsieur Olivier PERAY
Monsieur Gilles BEAUVAIS
Association "Paris des Halles"
Monsieur Jacques GAUTHIER
Association "Petite Ceinture Grand Paris"
Monsieur Fabrice PIAULT
Association "Tam-Tam"
Madame Daniela PROST
Association "Un Petit Monde"

Madame Françoise THOMAS
Association "Vivre dans le Quartier des Halles Montorgueil
Saint-Eustache Montmartre"
Monsieur Jacques CHAVONNET
Association de Défense des Riverains "Châtelet les Halles"
Madame Isabelle LE DORÉ
Association des Haudriettes
Madame Christine JOLLIN
Association des Piétons et Cyclistes des Halles
Monsieur Daniel MAACHOU
Association des riverains de la rue des Bourdonnais
Monsieur Raoul PASTRANA
Atelier Local d'Urbanisme du 3^e arrondissement
Madame Françoise BALLÉ
Comité de Sauvegarde de la Place Dauphine
Monsieur Aron MIZRAHI Président Conseil Syndical du 51/53,
rue Saint-Sauveur
Monsieur Pierre DIMEGLIO
EPPPUR
Monsieur Régis CLERGUE-DUVAL
FCPE 1-2-3-4
Monsieur Pierre GRENET
Madame Claire GROVER
Monsieur Arnaud VIGNON
Forum Social Local de Paris Centre
Madame Michèle COLLIN
Institut Français d'Urbanisme
Madame Jodelle ZETLAOUI-LEGER
Institut d'Urbanisme de Paris
Madame Clémence BÉDU
Université Paris Dauphine
Monsieur Jérôme FOURNIER
Etudiant en architecture

Ville de Paris

Monsieur Didier BAILLY
Cabinet du Maire de Paris
Monsieur Stéphane FERRIER
Cabinet de J-P. CAFFET
Madame Sandrine TRELET
Cabinet de M-P. de la GONTRIE

Madame Elise DUFURNIER
Cabinet de P. MANSAT
Madame Claire COSSERAT
Mairie du 2^e arrondissement
Monsieur Didier BERTHELOT
Mairie du 4^e arrondissement

Monsieur Georges GONTCHAROFF
Observatoire Parisien de la Démocratie Locale
Monsieur Frédéric LUCCIONI
Secrétariat Général de la Ville de Paris
Monsieur Hervé TANGUY
Direction des Finances de la Ville de Paris
Madame Claire BARBUT
Direction des Affaires Juridiques de la Ville de Paris
Madame Catherine BARBÉ
Monsieur François BODET
Madame Véronique FRADON
Madame Véronique SCHNEIDER DE NEEF
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Alain CHAPUT
Monsieur Arnaud CAQUELARD
Direction de la Voirie et des Déplacements

Monsieur Olivier JACQUE
Monsieur Patrick ABASSEUR
Direction de la Protection de l'Environnement de la Ville de Paris
Monsieur Maurice SCHILIS
Madame Juliette ENAUX
Monsieur Marc BRET
Direction des Parcs, jardins et Espaces Verts
Monsieur Alain DENETRE
Monsieur Emmanuel BORSELLINO
Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris
Madame Marlène TESSIER
Direction du Développement Économique et de l'Emploi
Monsieur François DUMAIL
Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris
Monsieur Jean-Baptiste VAQUIN
Monsieur Florent TURCK
Atelier Parisien d'Urbanisme

Jean-Pierre CAFFET - D'abord je suis ravi de vous accueillir dans ce salon, dit salon Bertrand, ce nom étant du à l'auteur des fresques que vous voyez au plafond, et ceci après notre réunion de fin septembre - début octobre où nous avons discuté sur les modalités de la concertation, l'élaboration d'une charte de la concertation et de ses structures.

On était arrivé, me semble t-il, à quelque chose qui ressemblait à un point d'accord la dernière fois, moyennant un certain nombre de suggestions ou de propositions complémentaires qui pouvaient être faites à la ville à une date indiquée alors, date indicative du 15 octobre. Un certain nombre de suggestions et propositions me sont arrivées par la suite ; nous avons essayé de les intégrer au maximum, afin que le degré de satisfaction de chacun soit le plus élevé possible, et il me semble aujourd'hui, ce sera d'ailleurs le premier point à l'ordre du jour, que nous avons un dispositif de concertation à la fois dans un texte qui est codifié, une « charte de la concertation », à la fois dans les structures, dont je vous propose de discuter dans un premier temps, de manière à ce que nous puissions nous mettre maintenant complètement d'accord sur ce texte, sur les structures. Je vous indique d'emblée un petit pépin que nous avons et sur lequel reviendra Catherine BARBÉ c'est que la personnalité, qui était un magistrat, qui était pressentie pour être le garant de la concertation et qui nous avait donné un accord oral plus ou moins formel vient d'écrire à la directrice de l'urbanisme, par courrier en date du 20 novembre 2005, pour nous indiquer que ses occupations actuelles, ses activités professionnelles, ne lui permettaient pas d'accepter finalement cette proposition. Donc nous sommes bien évidemment repartis dès le 20 novembre à la recherche d'une autre personnalité et ce que je souhaite très fortement c'est que d'ici au mois de janvier, nous ayons une personnalité qui soit désignée et nous en reparlerons le moment venu.

Le premier point à l'ordre du jour : discussion, finale maintenant, des modalités et des structures de la concertation.

Nous ne sommes pas restés inactifs depuis maintenant un an, c'est en décembre 2004 qu'a eu lieu la désignation du lauréat : David MANGIN, bien évidemment présent à cette tribune. Ce que nous proposons, c'est que David MANGIN puisse vous faire la présentation, en avant-première avant la réunion plénière de concertation qui aura lieu le 14 décembre, de l'état des réflexions de la Ville sur deux sujets extrêmement importants, le 1^{er} c'est celui du jardin et le second c'est celui des voiries souterraines, des trémies et de la circulation.

Depuis le mois de décembre dernier, nous avons passé en Conseil de Paris un certain nombre de marchés, d'abord un marché de maîtrise d'œuvre urbaine, au Conseil de Paris de février 2005, ensuite deux marchés de maîtrise d'œuvre pour le jardin et la voirie, au Conseil de Paris de septembre 2005, deux marchés d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le futur concours du « carreau », également au Conseil de Paris de septembre 2005, et nous allons re-délibérer au prochain Conseil de Paris - celui du mois de décembre - puisque, après discussion avec tous les partenaires du projet des Halles (le STIF, la Région, la RATP et Espace Expansion), nous sommes arrivés à nous mettre d'accord sur un protocole, un texte pour pouvoir avancer sur les études qui portent sur la salle d'échange et le « carreau », et cet accord est d'ailleurs accompagné d'un accord de financement sur lesquels nous allons donc délibérer au Conseil de Paris. Donc, au mois de décembre, tous les marchés seront passés, et en même temps, nous aurons signé une convention quinquipartite (puisque nous sommes cinq dans l'affaire, les partenaires cités tout à l'heure plus la Ville), de manière à pouvoir avancer et tout particulièrement sur la salle d'échange et le futur « carreau ».

Voilà où nous en sommes. Deux principaux points à l'ordre du jour : la finalisation de la charte de la concertation et des structures de la concertation, le problème du garant sur lequel Catherine BARBÉ reviendra, et ensuite une présentation, avant la réunion de concertation du 14 décembre, de l'état de nos réflexions sur le jardin, les voiries souterraines, les circulations et les trémies.

Je vous propose de passer directement la parole à Catherine BARBÉ sur la charte de la concertation, pour faire le point, et préciser où nous en sommes et tout ce qui a été rajouté à la demande d'un certain nombre d'entre vous présents dans cette salle.

Jean-François LEGARET, vous voulez dire quelque chose ?

Je passe la parole à Catherine BARBÉ.

Catherine BARBÉ - Mesdames, messieurs, je vais être un peu plus brève que lors de notre dernière réunion, car je crois que ce qui vous intéresse surtout aujourd'hui, c'est que l'on rentre dans la présentation du diagnostic et des études, et donc que la parole soit passée à David MANGIN. Sur la charte de la concertation, un certain nombre de compléments ont été demandés ou étaient déjà apparus lors de notre débat du 29 septembre ; ils ont été formalisés par des contacts bilatéraux avec ceux qui en étaient porteurs et je dirais que la principale modification de cette charte, que j'avais longuement commentée le 29 septembre, porte sur le point 4 - pour ceux qui ont reçu le document par mail ou qui l'ont obtenu à l'entrée - c'est à dire la formalisation d'une idée qui avait émergée du débat la dernière fois : la création de groupes de concertation avec les usagers.

Je rappelle notre dispositif, qui a peu varié :

- un comité permanent de concertation, où les seuls toilettages ont été de rajouter des représentants d'employés du forum dans la composition du groupe ;

- le bureau du comité permanent de la concertation, où là aussi des remarques de pure forme ont été ajoutées
- une un peu plus importante en ce qui concerne les représentants d'associations, car là aussi avait émergée des débats du 29 septembre l'idée que les représentants des associations au bureau du comité permanent de la concertation soient représentatifs de la diversité des sensibilités sur le projet, donc c'est un point que nous avons rajouté dans la rédaction de la charte ;

- les groupes de travail thématiques, peu de modification sur leur composition ni d'ailleurs sur les sujets sur lesquels ils pourraient porter, je dis « pourraient » car, au fur et à mesure de nos travaux, d'autres sujets peuvent sembler importants.

- l'ajout principal est la création de groupes de concertation avec les usagers. Donc je vous lis rapidement le texte qui a été rajouté pour permettre à chacun d'en prendre connaissance et d'y réfléchir, le cas échéant, de formuler des remarques :

« Afin de placer le citoyen et l'utilisateur au centre de la concertation, des groupes de concertation avec les usagers seront mis en place en tant que de besoin pour identifier, par thèmes étudiés, les problèmes et les demandes des différents publics. Ces groupes alimentent en analyse et en réflexion les autres instances de la concertation et en particulier les groupes de travail thématiques ». Donc c'est un travail plutôt en amont. « Recrutés par des organismes spécialisés (bureaux d'études, bureaux de sondages, etc...), ces groupes représentatifs d'une quinzaine de personnes environ » c'est ce que l'on appelle des panels en jargon « sont composés à la demande selon le thème étudié ; ils sont animés par des professionnels indépendants qui rendent compte par écrit des réflexions des groupes. »

Voilà le principal ajout au dispositif de concertation dont nous discutons maintenant depuis le mois d'avril dernier. C'est ce point dont je voulais vous rendre compte ce soir.

J'enchaîne immédiatement sur un point sur la recherche d'un garant pour la concertation. Je vous avais décrit assez longuement, lors de notre précédente réunion, la fiche de poste, en quelque sorte, que nous avons bâtie pour rechercher ce garant. J'en avais donné quasiment lecture, je ne vais pas y revenir. J'insiste quand même sur le profil qu'il nous semblait important et qui n'avait pas fait l'objet de critiques ou d'ajouts lors de notre réunion du 29 septembre : disponibilité, capacité d'écoute et de médiation, capacité à travailler auprès d'acteurs multiples (élus, administrations, partenaires privés et institutionnels, associations, habitants), indépendance vis-à-vis des protagonistes de la concertation, des partenaires et des acteurs du projet. Et la mission du garant correspond à un emploi à temps partiel, voilà le profil du garant.

Sur cette base, nous avons reçu deux demandes d'information, trois candidatures spontanées et une candidature un peu sollicitée. Pour les deux demandes d'informations, les personnes n'ont pas donné suite. Pour les candidatures spontanées, deux d'entre elles ne remplissaient pas les conditions d'indépendance par rapport aux acteurs du projet, je ne rentrerai pas dans le détail, mais c'étaient des personnes qui, par leurs fonctions, étaient liées directement soit au fonctionnement des services concernés par l'opération soit au monde associatif, cela ne nous semblait pas répondre à ce critère d'indépendance.

Une autre personne nous a fait une candidature spontanée. Il nous est apparu qu'elle était un petit peu âgée pour nous accompagner. Je le dis, puisque que ce débat s'était noué la dernière fois et que certains d'entre vous avait défendu avec ferveur la jeunesse ; moi, inversement, j'avais défendu avec autant de ferveur une certaine maturité. Mais c'est un projet qui va nous occuper, sur lequel nous allons discuter, pendant un grand nombre d'années et des personnes encore très vaillantes aujourd'hui le seront peut être un petit moins dans une dizaine d'années - même si c'est un maximum, je l'espère, pour notre opération. C'était un peu ennuyeux pour cette raison.

Comme vous l'a dit Jean-Pierre CAFFET, nous avons contacté un magistrat encore en fonction, qui nous a confirmé tout l'intérêt qu'il portait à la fois à l'urbanisme et à cette opération, qui s'est beaucoup documenté, qui a appelé Monsieur le préfet CARRERE, le garant de la consultation de PARIS RIVE GAUCHE, et je crois que c'est cela qui l'a conduit, après plusieurs semaines d'hésitation, à nous dire la semaine dernière que finalement il avait peur de ne pas être assez disponible pour bien faire les choses. Nous sommes conduits à relancer cette recherche ; nous avons déjà commencé à recontacter des personnes qui nous sembleraient répondre à ces profils, et comme je l'avais dit l'autre jour, magistrat ou ancien magistrat, ancien préfet, ancien haut fonctionnaire. Je suis à votre disposition pour diffuser la fiche si vous pensez avoir des contacts qui seraient intéressés ; n'hésitez pas à nous les adresser et j'espère que d'ici à la fin de l'année, nous aurons trouvé un ou plusieurs candidats dont nous pourrions utilement faire notre garant, et pour lequel nous avons un besoin urgent, notamment pour monter le bureau de la concertation.

Voilà les deux points sur lesquels il me semblait important de vous apporter des informations, le cas échéant d'ouvrir le débat si vous avez des questions, mais, encore une fois, il me semble que le plus important est que l'on rentre dans le fond des études et du projet.

Madame CAMBLOR - Y a-t-il un local de la concertation ? Parce que j'ai pensé qu'il serait intéressant d'avoir une bibliothèque avec accès au public dans ces lieux pour s'informer, soit des problèmes liés au jardin, mais aussi par exemple sur la drogue, il y a beaucoup de rapports qui sont intéressants, ce serait bien qu'ils soient présent dans ce lieu d'accueil.

C. BARBÉ - Pas encore, je suis désolée.

J.P. CAFFET - Nous sommes à la recherche d'un local, absolument.

Sur ce premier point à l'ordre du jour, est ce qu'il y a des questions, des remarques ? sachant que comme vous l'a dit Catherine BARBÉ, si vous avez des suggestions à faire par exemple sur le profil du garant, ou le portrait robot comme dit Jean-François LEGARET, ou des suggestions à faire, n'hésitez pas à nous les communiquer, car il semblerait quand même qu'être garant de la concertation des Halles, cela doit un peu faire peur.

Pierre GRENET - Forum Social Local Paris Centre - Effectivement on peut apprécier les évolutions dans le document de la charte, c'étaient juste des précisions par rapport à ce qui nous paraissait très important, c'est-à-dire les ateliers thématiques et les groupes d'utilisateurs.

Les ateliers thématiques doivent être définis, d'après la charte et la logique de la démarche, par notre assemblée en fait, cette configuration que l'on retrouve dans la salle, et pas dans le bureau, pour que la liste des ateliers soit clairement débattue par le plus grand nombre, je crois que c'est intéressant, et que par ailleurs cette réunion ne doit pas se dérouler très fréquemment car nous avons parlé d'un minimum de 2 fois par ans, en tout cas cela ne doit pas être tous les mois, donc dans la charte il y a seulement des exemples pour les groupes thématiques, je pense qu'il est important d'en faire la liste puisqu'il y a des débats pour nous sur les thèmes, même si à l'intérieur de chaque atelier, on pourra peut-être un peu déborder, mais ce serait intéressant d'en faire une liste exhaustive aujourd'hui ou en tout cas dans une réunion très proche, et comme on connaît pas la prochaine date, c'était le 1^{er} point.

L'autre aspect, c'était les groupes d'utilisateurs, puisque, dans la charte, on fait bien figurer que ces groupes d'utilisateurs doivent être organisés avec des professionnels, des sociétés d'études, je pense qu'il faut élaborer un mini cahier des charges pour identifier la société qui pourra faire dans de bonnes conditions ces réunions des groupes d'utilisateur et il faut voir sous quelle forme ils sont organisés : à la demande des ateliers thématiques ? pour les mêmes thèmes que les ateliers thématiques ? et en tout cas par catégorie de population. C'est une des questions à éclaircir.

J.P. CAFFET - Moi là-dessus, je passerai peut-être la parole à C BARBÉ - mais à la fin. Je pense qu'il ne faut pas être dogmatique sur toutes ces questions. Au fur et à mesure que l'on va avancer, il n'est pas du tout impossible par exemple, qu'il y ait un sujet d'atelier thématique qui apparaisse. Il faut traiter cela, si vous voulez, un peu comme dans la concertation Paris Rive Gauche, où l'on n'a pas prédéfini au départ un nombre et des thématiques qui seraient absolument intangibles pendant les 4 ou 5 ans - voire plus - que va durer la concertation. Sur ces ateliers thématiques, s'il y a besoin, on peut en créer de nouveaux - à condition qu'il n'y en ait pas 150, car 150 ateliers thématiques, c'est le meilleur moyen pour ne rien faire et ne pas avancer. En tant que de besoin, on peut en créer un.

Sur la concertation avec des usagers, moi c'est honnêtement un thème auquel j'ai été sensibilisé lors de notre dernière rencontre, et c'est vrai que j'avais dit à l'époque que je n'avais pas conscience de cela. Il faut le faire, il faut être inventif et il faut trouver les formes et les modalités d'une concertation de manière à ce que tous les usagers de ce site, qui est extraordinairement complexe et divers, puissent avoir le droit à la parole et éventuellement faire des propositions. Comment on sélectionnera les bureaux d'études, les prestataires de services, ce sera une discussion entre nous - et notamment cela pourra être une discussion à l'intérieur du bureau - mais je reconnais que c'est une question qui est devant nous et que j'aborde de manière totalement ouverte et sans aucun a priori.

George LAVERGNE - CGT - J'interviens sur le projet de charte : j'ai l'impression que le mot syndicat n'est pas un mot qui est un vocabulaire courant car on ne le voit pas apparaître en tant que tel dans la composition. Moi je lis « représentation des employés du forum ». Je crois qu'il faut appeler un chat un chat : ce sont les organisations syndicales représentatives du forum qui doivent être représentées « es qualité » dans la composition. Et j'avais émis l'idée d'un projet de charte dans lequel le social venait en ligne directrice aussi - ce n'est pas tellement repris dans la charte de concertation.

J'avais également développé l'idée que c'était peut être un projet transversal, mais je rappelle aujourd'hui encore une fois que les salariés, c'est incontournable dans le forum - 3500 personnes au bas mot - et on ne peut pas s'engager sur un projet d'une telle ampleur sans que les salariés quelque part, a fortiori sans qu'on leur donne des moyens, puissent s'exprimer sur ce qui va se passer. C'est très bien de parler du projet d'aménagement urbain mais le projet social doit apparaître dans une concertation de cette ampleur et j'ai le sentiment qu'il y a une petite résistance - est ce que c'est une formulation mal faite ?, je n'en sais rien - mais

je tiens à dire que les organisations syndicales du forum doivent avoir leur place, toute leur part, rien que leur place, dans cette concertation.

J.P. CAFFET - Écoutez, très rapidement, on avait eu cette discussion la dernière fois...

G. LAVERGNE - Cela n'apparaît pas : les employés du forum, cela veut rien dire et tout dire. Les représentants d'employés du forum ? Il y a un mot qui définit les représentants des employés, des salariés : c'est syndicat. Point barre, c'est tout.

J.P. CAFFET - On peut dire si vous voulez les représentants représentatifs.

G. LAVERGNE - Oui mais c'est quoi les représentants représentatifs - c'est assez agaçant !

J.P. CAFFET - Cela a un sens.

G. LAVERGNE - Quand on est dans une entreprise, par rapport à des travaux, les employeurs ont un certain nombre d'obligations légales. Ce n'est pas parce que les travaux sont faits par la Mairie de Paris, que vous échappez à ces obligations légales. Quant aux représentants des salariés, en France, sont désignés comme les représentants officiels des salariés les associations de salariés qu'on appelle organisations syndicales. Il ne s'agit pas de nous recoller des gens qui sont sans étiquette, qu'on aurait pris ici ou là, alors que il y a des organisations syndicales représentatives

J.P. CAFFET - Attendez, ne polémiquons pas entre nous.

G. LAVERGNE - Ce n'est pas une polémique, c'est une précision.

J.P. CAFFET - Attendez, vous permettez que je vous réponde ? Si vous souhaitez que l'on rajoute quelque part, car je ne vois pas exactement où c'est cité, « les organisations représentatives des salariés du forum », cela ne me gêne absolument pas.

G. LAVERGNE - Cela va sans dire, cela va mieux en le disant.

J.P. CAFFET - Eh bien voilà, on est d'accord ? Tout le monde est d'accord là-dessus. Que l'on puisse consulter des organisations représentatives des salariés du forum. Nous avons avancé. Madame BARBÉ, vous le rajouterez là où vous souhaitez qu'on le rajoute. Ca ne pose aucun problème.

Pierre DIMEGLIO - EPPUR - Pour le garant nous avons fait une suggestion, c'est-à-dire qu'éventuellement vous vous adressiez à la commission nationale des débats publics, qui peut mettre à la disposition des collectivités locales, des administrations, des garants qui ont du métier et d'ailleurs je crois qu'il y en a un qui intervient pour le tramway. L'avantage, c'est que les garants que recommande la CNDP sont gratuits, ce qui n'est pas négligeable. Puisque j'ai le micro, je continue ?

J'ai lu la charte, il y a beaucoup de choses positives dans la charte, je me permettrais de faire une remarque positive/négative. Il y a une contradiction dans la charte, les contradictions font avancer toujours la discussion, les événements. La contradiction, c'est que vous citez, ce sur quoi tout le monde est d'accord, la charte de 96 et les principes que la CNDP a établi pour les réunions publiques, le site internet, les débats publics . Seulement on est surpris, après, lorsque l'on lit la charte, que dans les deux articles qui sont rédigés sur les réunions publiques et sur le site internet, on ne retrouve plus les principes de la CNDP. Or ces principes, des associations vous les avez indiqués dans une note qui vous a été envoyée ; et nous sommes un peu inquiets car, si vous voulez, l'observation de ces principes qui sont maintenant de pratique courante - s'ils n'étaient pas appliqués pour le minimum - je crois que cela rendrait la concertation assez confuse.

J.P. CAFFET - Merci Monsieur DIMEGLIO. Madame BARBÉ pourra peut être apporter quelques précisions sur ce sujet.

Michèle COLLIN - Chercheur CNRS à l'Institut Français de l'Urbanisme - Pour aller dans ce même sens, il y a là un point sur lequel j'avais insisté déjà à une précédente réunion, c'est sur l'idée du site internet, effectivement. Je pense que la Ville de Paris est très en deçà de la compréhension de l'usage d'un site internet possible, je pense que c'est un peu dommage. Je lis qu'« un espace sera prévu pour l'expression des associations et du public ». Vous savez bien qu'internet, ce n'est pas seulement pour l'information, l'expression du public ; c'est quand même - on peut le rappeler - un lieu d'échange, de proposition, non pas entre des usagers mais des citoyens. Il faudrait quand même, je pense - vous allez me dire que cela coûte cher, mais la démocratie peut coûter cher mais peut rapporter gros aussi - il faut considérer les gens comme des citoyens capables de faire des propositions, de créativité. Internet est un extraordinaire moyen pour ça et

je pense qu'il faut se donner les moyens d'avoir un site véritablement interactif et non pas seulement informatif, comme il est écrit dans beaucoup de points. Cela me paraît être un écueil facilement dépassable.

Monsieur GAUTHIER - Association PCGP - Monsieur le Président, il y a une question que je voudrais vous poser : quelle procédure envisagez-vous pour nommer notamment le comité permanent de concertation ? Est ce qu'il y aura une sorte de code électoral qui permettra de choisir les membres ? Car s'ils sont désignés *ex abrupto* ou *in peto* par des fonctionnaires de la Mairie de Paris, vous comprenez bien que la suspicion pourrait éventuellement se développer, ce qui serait regrettable.

J.P. CAFFET - Sur le bureau, vous voulez dire ?

M. GAUTHIER - Non, sur le comité permanent de concertation. Autrement dit, qui nomme ce comité permanent ?

J.P. CAFFET - Attendez, il y a une proposition du comité de concertation, vous en êtes bien d'accord ?

M. GAUTHIER - Ce comité, il est nommé par qui ?

J.P. CAFFET - Il n'est pas nommé, il y a les membres qui figurent dans la page 2 de la charte

M. GAUTHIER - Ce sont les 200 personnes ? S'il y a une vacance, comment pouvez-vous régler la question, le remplacement ? ou s'il y a de nouveaux membres qui interviennent dans ce comité ? Il faudrait tout de suite mettre sur le chantier un code.

Un comité de 200 membres c'est un peu paralysant, vous ne pensez pas ?

J.P. CAFFET - C'est pour cela qu'il y a un bureau, qui est plus restreint et qui est chargé d'un certain nombre de tâches. Il faut une instance où l'on puisse débattre nombreux et puis il faut une instance qui organise le travail.

M. GAUTHIER - Donc il y aura une élection.

J.P. CAFFET - L'instance où l'on débat nombreux, c'est le Comité permanent de concertation - et je souhaite qu'il soit relativement ouvert, comme ce soir par exemple - et il y a une instance qui régule un peu le travail, qui organise le travail, c'est le bureau où il faut une instance plus restreinte, car un bureau à 50 ou à 100 membres il est clair que cela ne peut pas fonctionner. Est ce qu'il faut un code électoral pour savoir si en cas de vacances, il y a un suppléant et un deuxième suppléant ? Nous n'en sommes pas là ; la concertation est un processus vivant. Faisons en sorte que l'on avance dans le projet car sinon, dans un an, on en sera encore à discuter de la procédure pour savoir, en cas de vacance d'un membre du comité permanent de concertation, qui le supplée et avec quel collègue électoral.

M. GAUTHIER - Les dossiers techniques peuvent avancer grâce à la diligence et à la compétence des fonctionnaires et architectes, ensuite tout ce qui concerne la procédure peut aller à son rythme beaucoup plus lent.

J.P. CAFFET - Très franchement, je crois que cela fait plus de six mois que nous discutons de ce texte et de la manière dont on s'organise. J'ai l'impression que nous sommes arrivés à une sorte de point d'équilibre où chacun retrouve ses petits . Et vraiment je ne souhaiterais pas - je l'ai dit la dernière fois en septembre ou octobre - être bloqué par des questions de procédure, de code électoral, de désignation de suppléant, et avoir des débats qui durent des heures, voire des journées, voire des nuits entières - j'ai connu et je connais encore cela - pour savoir si on amende avec une virgule, un point virgule et un membre de phrase, l'alinéa 3 du paragraphe 2 de la deuxième ou de la troisième page.

Honnêtement, je pense que nous sommes arrivés à quelque chose, qui est vivant, qui peut fonctionner, et ce qui m'intéresse, c'est d'avancer dans le projet, de ne pas faire de la procédure et tirer tout en arrière. Je vous le dis très franchement, comme je le pense.

Madame CAMBLOR - Amicale des locataires de la Rue St Denis (qui existe depuis 20 ans, toujours au même siège 164 rue St Denis) - Je représente aussi le comité 1-2-3-4 ; ou plutôt je ne représente pas, mais j'excuse Monsieur Pierre DONFU qui n'a pas pu être présent, étant grippé, et qui voudrait s'intéresser au groupe thématique internet, et justement il a écrit un livre qui est sorti chez Flammarion il y a 5 ans.

Il soumet à vos réflexions le grand nombre de logements vides dans les 1 - 2 - 3 et 4^{ème} arrondissements, le manque de jardins et la non-application de la loi autorisant la réquisition des logements vides qui a permis l'expulsion, par manque d'HLM, d'un grand nombre de familles. Il suggère de faire l'inventaire des logements

vides et de le mettre à disposition sur le site internet pour que les gens puissent avoir le renseignement, soit les propriétaires, soit les locataires.

De mon côté, c'est l'amicale des locataires de la Rue St Denis, je m'intéresse au dossier des populations fragiles et, au comité, on a travaillé beaucoup sur la drogue, sur la prostitution, et sur les jardins. Puisque vous avez commencé la réunion en parlant des jardins, on voudrait que vous suggériez en douce à l'architecte et au cabinet de l'architecte, de faire des espaces jardin qui tiennent compte par exemple d'espaces qui existaient jusqu'à il n'y a pas longtemps au début de la rue St Denis, on pouvait jouer à la pétanque. C'est très important, le plus possible, car il y a un lieu en face du forum des Halles où les enfants sont en proie à des propositions de drogue et autres.

J.P. CAFFET - Il y a deux groupes de travail : un sur le jardin, un sur les populations fragiles ; donc ces sujets vont être traités.

Olivier PERAY - association PARIS LES HALLES - Je voulais poser une question. J'ai lu et suivi les étapes d'élaboration de la charte avec attention, je viens de lire rapidement la plaquette, et j'ai l'impression qu'a disparu de ces deux objets toute référence à la ZAC (Zone d'aménagement concertée). Est ce que c'est voulu ? Est ce que cela a un sens ?

J.P. CAFFET - Madame BARBÉ vous répondra là-dessus.

Jean-Pierre MARTIN - Je suis surpris qu'on élimine complètement les habitants du quartier. On n'a aucune concertation. On a voté sur le principe d'un projet, on n'a pas eu l'occasion d'en reparler et actuellement ce projet est complètement aberrant. Quand on nous dit que le jardin ne sera pas touché, moi je dis que le jardin sera coupé du tiers. Donc tout ça on aimerait en parler. Que deviennent les habitants ? Est ce que l'on est obligé individuellement chacun de créer une association pour participer à ces débats ? Et la démocratie participative, où est-elle dans tout cela ?

J.P. CAFFET - D'accord. Autre question ? Je n'en vois pas.

Madame BARBÉ, vous pouvez répondre aux questions posées, notamment sur la CNDP, le site internet, la ZAC, etc. ?

Catherine BARBÉ - Sur les références des principes de la CNDP, pourquoi ne sont-ils plus cités en introduction ? Honnêtement je ne les ai pas vu disparaître du texte mais bien volontiers on pourra introduire les principes de fonctionnement de la CNDP, si tant est qu'ils aient été dans une version antérieure. Si vous pouvez nous faire une proposition, une phrase...

Je crois qu'il faut qu'on le mette sur le même plan, si je puis dire, que la charte de la concertation du Ministère de l'Environnement. D'ailleurs, excusez moi, on a les « propositions de la Commission Nationale du Débat Public » qui sont dans le dernier paragraphe de l'introduction. Je reprends votre proposition, ce serait plutôt les « principes de la CNDP » que les « propositions », bien volontiers pour introduire ce correctif.

Deuxième point, en ce qui concerne le site internet et les remarques de Madame COLLIN, en fait nous avons discuté avec nos collègues de la Direction de l'Information de la Ville qui nous disent que le site internet de la Ville doit répondre à un certain nombre de principes de déontologie et de fonctionnement. Ce que je serais tentée de vous suggérer, si vous voulez en discuter ou participer à notre discussion technique avec nos collègues chargé de la gestion du site internet de la Ville, bien volontiers, nous sommes preneurs pour avoir des arguments pour pouvoir le rendre plus interactif et nous sommes nous-mêmes demandeurs. C'est plus une remarque de déontologie qui nous a été faite. Ce n'est pas un problème technique mais plutôt un problème déontologique qui nous a été opposé, pour qu'il y ait une interactivité aussi réactive que celle que vous préconisez et qui moi-même m'aurait effectivement tentée. Si vous avez des noms à suggérer, n'hésitez pas à envoyer un mail à Véronique FRADON qui montera à ce moment-là le contact nécessaire.

Dernière chose, pourquoi avons-nous enlevé les références à la ZAC ? C'est parce que nous sommes dans une incertitude juridique dont nous discutons avec notre Direction des Affaires Juridiques pour savoir quelle procédure mettre en œuvre pour conduire cette opération, certes d'aménagement, mais qui ne rentre pas intégralement dans tous les critères énumérés par le Code de l'Urbanisme et, comme je l'ai déjà dit au cours des précédentes réunions, le droit et la jurisprudence sont très évolutifs dans ce domaine, on a préféré être prudents. Mais bien entendu, on vous tiendra au courant de l'évolution. Cela dit, l'important c'est surtout que l'on mette en œuvre le projet efficacement et de manière concertée, il me semble en tout cas, pour les habitants.

Dernière chose peut-être pour répondre à la remarque de Monsieur : « Que deviennent les habitants ? ». Il y a une réunion publique, donc, à l'intention de tous les habitants du quartier, qui est programmée le 14 décembre prochain, au gymnase des Halles, et donc c'est l'occasion justement pour tous les habitants

d'obtenir une information un peu de même nature que celle que nous avons l'intention de vous communiquer ce soir, c'est-à-dire sur la consistance du projet.

J.P. CAFFET - Bien, écoutez, on fait les rajouts définitifs qui ont été indiqués, et je vous propose d'en venir au vif du sujet et de passer la parole à David MANGIN pour nous faire le point sur l'état des réflexions. Finalement, c'est cela qui est important.

Jean-François LEGARET - Quelqu'un vient de dire « à quelle heure le 14 décembre » ?

JP CAFFET - Cela commencera à 19h au gymnase Berlioux.

J.F. LEGARET - C'est bien une réunion publique comme on en a eu d'autres, qui ont attiré à chaque fois 600 à 900 personnes. C'est ouvert à tous. Je suis sensible aux observations qui ont été faites sur le rôle des habitants des Halles et du périmètre. Quand je dis les habitants, ce n'est pas seulement le 1^{er}, c'est le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements, comme on l'a toujours dit.

Ce soir on est dans un comité, c'est la première réunion du Comité Permanent de Concertation, c'est autre chose. C'est dans le cadre de la préparation, avoir une concertation qui soit ouverte sur d'autres regards, des regards pas seulement du centre de Paris mais des regards parisiens. Moi d'ailleurs, je n'ai pas pris part au débat, car je considère que ce n'est pas ma place finalement de parler ou de donner mon avis sur la nécessité d'ajouter telle ou telle instance dans ce comité permanent de concertation. Ce n'est pas mon rôle. Je dirais qu'il ne faut exclure personne, mais je partage quand même assez largement l'avis de Jean-Pierre CAFFET quand il recommande de ne pas fabriquer une instance trop lourde à manier, parce que l'on sait très bien comment cela se termine, on arrive pas à la réunir et on n'arrive pas à rendre une telle instance productive. Je crois qu'il faut qu'il soit bien dit, je pense que Jean-Pierre CAFFET ne me contredira pas, que parallèlement à tout cela il y a la volonté de poursuivre la démocratie directe avec les habitants du centre de Paris et d'avoir des réunions publiques au cours desquelles tous les habitants et puis tous ceux qui sont là - ce sont des réunions par définition complètement ouvertes - puissent s'exprimer de la manière la plus libre.

J.P. CAFFET - Je ne te contredis pas, il y aura une réunion publique le 14 décembre qui sera suivie d'autres réunions publiques - donc à 19h, gymnase Berlioux.

Une observation est faite dans la salle sur la capacité de ce lieu à accueillir un public nombreux.

J.P. CAFFET - Nous avons été à la recherche d'une salle pendant un mois et demi. L'auditorium est fermé, comme vous le savez ; on a recherché un certain nombre de salles et la plus grande que nous avons trouvée finalement, c'est le gymnase. J'espère que tout le monde pourra rentrer, compte tenu des conditions de sécurité. J'aurais préféré faire cette réunion dans l'auditorium. Il est fermé. A moins de faire cela au Zenith... mais cela aurait été un peu décalé. Pour les prochaines, il faudra d'abord faire le bilan de cette réunion en terme de participation, et puis on verra s'il faut une salle plus grande.

J'ai trois mains qui se lèvent. Si on continue comme cela, on va sortir à minuit. Si c'est pour des questions concrètes, on voit cela à la fin, mais essayons d'entrer dans le vif du sujet et d'écouter David MANGIN.

Applaudissements

Monsieur MANGIN, vous avez la parole.

David MANGIN - Bonsoir. J'avais prévu en introduction, avant de montrer un certain nombre d'éléments de diagnostic et d'objectifs, de faire un petit speech d'entrée, pour expliquer dans quel esprit on aborde cette concertation -sur la façon dont les concertations se passent, ce qu'elles apportent, et les difficultés que nous allons rencontrer (car il faut être lucide là-dessus) en général, et en particulier sur les Halles.

Ce que je voudrais d'abord dire, c'est qu'une des difficultés souvent que nous avons dans la concertation, nous architectes - notre métier a beaucoup changé ces dernières années puisqu'il y a beaucoup plus de démocratie participative et de concertation qui se sont installées, et c'est un bien, notamment au niveau de la programmation. Souvent on est pris entre faire des exposés où on vous montre trop de choses et, à ce moment-là, la réponse, c'est « ah bien, c'est déjà décidé ! » ou on ne vous montre pas assez de choses et, à ce moment-là, on nous dit « on nous cache tout, on nous dit rien ! ». Donc, nous sommes toujours en train de faire des présentations qui sont un peu entre les deux, et il faut bien comprendre que c'est un exercice très difficile pour nous.

Par ailleurs un autre écueil. Je dis tout cela pour essayer d'éviter un certain nombre de malentendus entre nous. Il arrive que, quelques fois, il traîne dans des documents des erreurs de chiffres, de dessins.

Évidemment, on essaie au maximum d'éviter ce genre de choses. Je voudrais éviter - car j'ai vécu un certain nombre de concertations à Paris et ailleurs - qu'on prenne prétexte de cela, et je souhaiterais qu'on soit de bonne foi et que, avec un peu de respect mutuel, on arrive à aborder cette concertation dans cet esprit-là. Donc des documents peuvent circuler, quelques fois ils peuvent avoir des interprétations ambiguës ou multiples, même si on essaie d'éviter cela, mais quelques fois c'est en phase d'étude, et c'est tout de suite interprété comme « ah mais c'est figé ! ».

Troisième point que j'aimerais partager avec vous, et pour les Halles à mon avis c'est le plus intéressant : il y a un projet qui a été voté par le Conseil Municipal qui définit un certain nombre de grands traits. Ce qui a été difficile pour tout le monde, y compris pour la presse, pour vous, y compris pour nous, c'est d'essayer de comprendre l'esprit de cette décision et à quel type de procédure elle obéissait. Comme la Mairie l'a dit souvent, elle a défini une stratégie urbaine, cela veut dire que, à l'issue de longs mois de débats - en cela, cela a été assez exceptionnel, il y a eu une exposition - ont été définis un certain nombre d'éléments de programme qui ont été acceptés, et même d'ailleurs préparés avant, par les premières concertations. Un certain nombre d'autres qui ont été proposés par les concurrents n'ont pas été retenus, notamment des grands équipements métropolitains autres que celui de la gare. Donc ce qui a été défini, c'est un certain nombre d'éléments de programmation mais pas tous dans le détail, un certain nombre d'éléments sur la volumétrie générale des choses (les pleins, les vides, où seront les parties constructibles, où elles ne seront pas, comment cela s'accorde avec le Plan Local d'Urbanisme), un certain nombre de choses sur des objectifs d'espace public et de jardin. C'est tout cela qui a été cadré, et c'est dans ce cadre que l'on va travailler.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que souvent il y a l'idée que la concertation va porter sur le programme et, à partir du programme, on va faire un bon projet. Je crois, par mon expérience d'architecte, de concepteur et d'enseignant, que les choses sont plus complexes, c'est-à-dire que personne d'entre nous ne peut penser les choses uniquement en terme fonctionnels, abstraits, à partir de volumes qu'il connaît déjà, d'idées qu'il a sur l'architecture, sur la vie, sur la société.... Les choses sont plus complexes, il n'y a pas d'un côté des gens qui disent le programme et de l'autre côté des gens qui disent le projet. Ce sont des allers-retours entre vous et nous ; quand vous parlez programme, quelques fois vous pensez aussi projet, et moi aussi. Ce ne sont pas uniquement des raisonnements aussi simples que cela ; ce serait revenir à une idée très fonctionnaliste et mécanique de l'urbanisme et de l'architecture.

Ce qui veut dire qu'on ne peut pas raisonner de façon purement quantitative. Je pense que les choses sont plus complexes que cela. On ne peut pas dire : « il y a tant d'arbre, on en veut autant, il y a tant de surface de jardins d'enfants, on en veut exactement autant ». Il y en aura peut-être plus, peut-être moins, il y aura peut-être tel arbre que l'on décidera de bouger... C'est un exercice difficile parce que quelques fois, effectivement, les associations ont tendance à dire : « on veut se défendre et notre seul moyen est de demander l'équivalent ». Le problème est de se projeter, de faire ce travail intellectuel difficile, y compris sur un site auquel on est tellement habitué et que tout le monde connaît au mètre carré près. C'est très difficile d'imaginer ; même si on a fait un projet contextuel qui va travailler avec le site, c'est très difficile de l'imaginer autrement. Par exemple, imaginez simplement que lorsque les pergolas seront démontées côté rue Berger, l'espace va changer. Pour des choses aussi simples que cela, il faut réussir à rentrer dans le projet, et cela va créer de nouvelles situations. Je pense que ce qui est amusant, ce qui sera amusant, je l'espère, dans les 7 - 8 ans quand on aura un nouveau jardin ou quand il y aura l'ensemble du site, ce sera de trouver de nouvelles ambiances, de nouvelles situations, que pour le moment nous ne connaissons pas vraiment, que nous allons dessiner, sur lesquelles les uns et les autres nous allons projeter des pratiques et des usages qui peuvent être d'ailleurs seront différents car la population aura changé, la façon de vivre la ville aura changé, etc. Je vous invite à cet effort d'imagination de nouvelles situations, plutôt qu'à des discussions purement quantitatives. Certes ces discussions peuvent être utiles parce qu'à un certain moment, les choses se traduisent en chiffres, mais je pense qu'on peut avoir des échanges plus forts que cela.

En ce qui concerne les Halles, ce que l'on peut dire pour qu'il n'y ait pas trop de malentendu, c'est que c'est un projet très global. Premier point. Global, pourquoi ? Cela a été dit et redit - et les projections que l'on va faire tout à l'heure le montreront : tout se tient. Arriver à une surface de jardin la plus grande possible a des conséquences par rapport au système de voirie et inversement. Arriver à une meilleure distribution, un meilleur système d'évacuation de la salle d'échanges a des conséquences sur le système de distribution commercial. C'est devenu un lieu commun mais c'est une réelle difficulté. L'idée évoquée tout à l'heure et qui a été actée par la concertation - de faire des sous-groupes thématiques - a sans doute son utilité à un certain moment, mais on a bien vu que, quand les gens ont voulu s'inscrire dans les groupes, ils ont été bien embêtés et ils se sont inscrits dans tous les groupes. Ils comprennent bien d'eux-mêmes que les choses se tiennent très fort.

Deuxième sujet, c'est un projet contextuel donc qui essaie de « faire avec », notamment sur la partie jardin. Donc, comme on va l'expliquer tout à l'heure dans le diagnostic un peu plus fin que l'on a fait sur le jardin, cela pourrait être beaucoup plus simple d'avoir fait un projet qui faisait « tabula rasa » - comme deux projets d'Europe du Nord le proposaient - c'est-à-dire considérer grosso modo qu'on était en 1970, qu'on était dans le trou des Halles et qu'on pouvait penser la chose à partir de zéro. Nous avons fait un choix différent, pour différentes raisons qui sont des raisons de réflexion urbanistique et des raisons sociales (les 3500 personnes qui travaillent en bas), un urbanisme sous-dalle qui est difficile à faire marcher et qui marche, casser cela était

une très lourde responsabilité. A la fois, « faire avec », cela a des avantages mais cela a beaucoup d'inconvénients car, par exemple, c'est plus facile de repenser un jardin en rasant tous les arbres. Le diagnostic - on va l'expliquer avec Philippe Raguin tout à l'heure - c'est qu'il y a toute une série d'arbres que l'on peut retravailler, que l'on va pouvoir garder, d'autres qu'il est plus difficile de conserver, etc. donc cela rend les choses plus difficiles, les émergences, les systèmes de sortie du sous-sol, etc... Donc c'est compliqué.

Quatrième point, c'est un projet qui doit être durable, durable au sens assez basique du terme. Il y a beaucoup de discussions plus ou moins sérieuses sur la question du développement durable. Là on est très confronté, aux Halles, au problème, 25 ans après, qu'un certain nombre de choses qui ont été pensées avec la meilleure bonne volonté du monde, de micro paysages, de divers lieux, n'ont pas tenu le choc de la fréquentation des 400.000 personnes qui fréquentent le site en général en surface et des 400.000 (ou environ, on ne va pas se battre sur les chiffres) qui sont dans la salle d'échanges en bas. La question de faire un projet qui, notamment sur la question des espaces publics, du bâtiment et du « carreau », soit durable, est un vrai sujet, sur lequel d'ailleurs la concertation ne s'arrête pas uniquement à la programmation mais aussi à des réflexions sur la qualité des matériaux, leur durabilité, leur usage, leur vieillissement, etc. C'est quelque chose qui nous soucie beaucoup car, comme l'a dit le maire, quand on va venir se promener dans 20 ans - on a à peu près le même âge - je ne voudrais pas que l'on soit dans la même situation qu'aujourd'hui.

Enfin, deux points avant de passer à l'exposé : nous avons fait un projet dit « minimaliste », comme le dit Monsieur LEGARET, minimaliste en terme de surfaces constructibles et maximaliste en terme de projet d'espace public et de jardin. Cela veut dire quoi ? Que l'on va être soumis évidemment à des arbitrages car l'on ne peut pas avoir tout et son contraire (je sais bien que Noël arrive, mais...) on ne va pas pouvoir tout mettre dans les enveloppes constructibles qui ont été définies - avec des marges de manœuvre, dont on pourra discuter un certain nombre d'évolutions. Mais on est pris dans une certaine enveloppe constructible ; cela fait partie des règles du jeu. Maximaliste, du point de vue des espaces publics et du jardin, avec le projet de 4 hectares de jardin. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'à partir du moment où, par exemple, on va conserver le mail sud, on peut mettre dans le jardin 1000 programmes d'activités les plus variés pour tous les âges de la vie et pour toutes les origines des usagers des Halles.

Ne prenez pas du tout mes propos liminaires comme un éteignoir, mais simplement comme un certain nombre de rappels, très simples, dits assez franchement, sur le fait que l'on peut partager et inventer des choses, il faut dépasser les querelles purement programmatiques, il faut travailler sur l'espace qu'on veut et donner du désir à cet endroit-là pour que les usages puissent s'y développer dans un site qui est extrêmement contraint. Il y a un appareil de concertation extrêmement important pour finalement un site qui est très restreint. Il nous arrive de faire des projets ici ou là dans des villes de région ou à Paris, beaucoup plus importants, qui n'ont pas eu du tout - du fait de la vocation extrêmement symbolique du lieu des Halles - une concertation pareille. L'esprit dans lequel il faut essayer d'aborder cela, c'est celui-là, et je dirais que les règles du jeu global sont celles-ci.

Maintenant on va vous montrer un certain nombre d'éléments sur les thèmes qui sont là. Comme il a été dit précédemment et rappelé dans la plaquette, nous n'avons été missionnés que très récemment. Etablir des contrats avec la Ville de Paris, cela passe par tout un appareil juridique et démocratique avec le Conseil municipal. Pour être clair, les marchés que l'on a bâtis suite à l'étude de définition nous ont été notifiés seulement il y a que quelques jours. Normalement nous ne devrions quasiment pas avoir travaillé, sauf dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre urbaine notifié en mai.

Ce que l'on va vous montrer là, c'est plutôt ce qui a été appelé « diagnostic et objectifs ». C'est rappeler les objectifs, car je crois qu'un certain nombre des gens qui sont dans la salle n'ont pas suivi la concertation depuis le départ (je crois que c'est important de rappeler les grands objectifs sur les différents sujets), évoquer un certain nombre de scénarios qui sont à l'étude et évoquer un certain nombre d'éléments de diagnostic que nous avons essayé de compléter pour engager un débat transversal. Car je crois qu'il faut avoir des débats transversaux sur tous les sujets pour que tout le monde soit à niveau sur l'ensemble des sujets et que l'on ne segmente pas d'emblée les choses, car sinon chacun va regarder midi à sa porte ; or - à nouveau - c'est un projet qui a une échelle internationale, qui est regardé par le monde entier, à une échelle nationale, à une échelle régionale et à l'échelle des quartiers centraux de la Ville de Paris

Projection du diaporama

On dit « David MANGIN » mais évidemment il y a une équipe : la SEURA Architectes, avec Jean-Marc FRITZ, mon associé de la SEURA, qui travaille principalement sur le sujet, Philippe RAGUIN, paysagiste, responsable avec nous de la question du jardin et, dans la salle, un responsable de BERENICE, qui travaille sur les questions de programmation, et Louis CLERC, le concepteur lumière, et un ingénieur des déplacements. C'est l'équipe que vous verrez, à l'occasion, suivant les différents sujets.

Premier point. C'est la question du projet urbain et des espaces publics de surface. Pour mémoire, le périmètre de l'étude de définition était délimité par le boulevard Sébastopol, la rue Etienne Marcel, la rue de

Rivoli et la rue du Louvre, avec ce que l'on pourra appeler un site central, qui est entre la rue du Louvre et la rue Lescot, bordé par la rue Berger et la rue Rambuteau - je dirais le plateau « vide » du quartier. Cette seconde carte montre les contraintes majeures du site : quand a été faite la substitution des pavillons Baltard, cela a été construit avec une idée un peu bizarre : faire un grand échangeur souterrain et découper le site. La découpe que vous voyez est une découpe réellement constructive du site. C'est-à-dire que ce sont des parois blindées de béton qui font que l'ensemble des immeubles riverains - l'îlot Berger ou en haut rue de Turbigo - font partie d'une espèce de caisson général, d'une infrastructure souterraine qui accepte les échangeurs et les fondations des bâtiments. C'est tout un bloc, c'est une méga-structure, une méga-infrastructure, qui tient ce site de façon extrêmement contrainte. On n'est pas, par exemple, comme dans le parcellaire des immeubles riverains tout autour ; on n'est pas dans un système sur le sol, avec des caves, où on pourrait découper chaque immeuble et avoir des opérations disjointes. Chacun est presque un bloc qui est structurellement tenu à un système de fondations tout à fait particulier.

Cette image-ci a pas mal circulé, on y tient pas mal. Elle explique l'esprit général du projet, c'est-à-dire remettre les Halles dans la trame des grands espaces publics parisiens ; penser que les Halles sont évidemment un lieu de transport majeur, une entrée de Paris très importante, qu'en l'absence d'un grand programme métropolitain d'auditorium etc... (finalement le grand programme métropolitain qui existe, c'est celui de la gare souterraine, avec ses 400.000 personnes qui fréquentent la salle d'échanges et le système souterrain) il faut à la fois identifier ceci comme une nouvelle entrée de Paris, comme l'Arche de la Défense ou la pyramide du Louvre, avec une vocation particulière, le carré symbolise cela ou pourrait symboliser cela pour le touriste, sur un plan de Paris. Ce lieu, il faut le mettre dans la trame des grands espaces publics parisiens. Cette photo est très parlante car, en la faisant dans la dernière phase du concours, on s'aperçoit qu'il y a une analogie assez forte, assez bizarre, entre l'Hôtel de ville et la place qui le borde, la Cour carrée du Louvre ou la place des Vosges et le « Carreau ». Ce n'est pas un geste formaliste au départ, mais on s'est aperçu que l'on arrivait à cela.

Un grand souci du jardin, c'est un des fils conducteurs qui aide à tirer le projet, c'est de mettre les Halles dans la trame des grands espaces publics parisiens ; que l'on puisse enchaîner des ambiances assez différentes. Le Palais royal, c'est un type de jardin fermé, particulier, assez cérémonial, même si on y a introduit progressivement des contre-terrasses, des jardins d'enfants, etc. Beaubourg, c'est un parvis, c'est la grande place du quartier. La Cour carrée, c'est une espèce de monument accessible. L'Hôtel de Ville, c'est à la fois un parvis ludique et en même temps une façade de représentation de l'institution parisienne. La place des Vosges, c'est encore autre chose. Donc il nous faut trouver l'identité des Halles à l'intérieur de ce grand système.

Pour arriver à ce schéma-là, il faut penser à rétablir les continuités urbaines. Actuellement, on est très embêté par l'héritage de l'échangeur souterrain, qui produit toute une série de trémies en surface et qui gêne beaucoup la circulation des piétons. La photo devrait être plus élargie car la place Marguerite de Navarre, qui fait partie du périmètre, est un des endroits les plus désagréables de Paris : vous êtes obligés d'enjamber des barrières et quatre sorties de tunnel pour arriver de l'autre côté et reprendre votre course sur la rue St Honoré. L'idée qu'on a assez vite tracée consiste à dire qu'on pourrait garder des fonctionnalités - on va y revenir tout à l'heure - de l'échangeur souterrain mais supprimer un certain nombre d'entrées à ce système-là. Ce faisant, on arrive à rétablir ces continuités, ces lignes passantes et ce système qui permet d'aller du Louvre au Palais Royal, à Beaubourg et la place des Vosges. Cela c'est côté rue Berger. Côté rue Coquillière, c'est évidemment un enjeu encore plus important, car l'entrée de la rue Coquillière est redoublée d'une voie d'accès à la caserne des pompiers - ce qui est un vrai sujet - et d'un volume pour les parcs et jardins qui est sur la droite ; donc la présence du jardin est tout-à-fait obscurcie par cet embrouillamini de sorties de tunnel, de voiries qui rentrent, etc. A nouveau, j'insiste, ce n'est pas l'image du jardin fini, c'est l'idée que l'on veut tirer le jardin jusqu'à la rue du Louvre. Pour être clair, ce n'est pas la peine de nous envoyer vingt mails pour nous dire « on ne veut pas de cela ».

Ici, c'est rue du Pont Neuf. Vous voyez, les ambiances peuvent changer complètement : dès que vous enlevez la pergola et que vous tirez le système piéton Nord Sud de la rue Montmartre ou de la rue Montorgueil jusqu'à la rue du Pont Neuf, on rétablit des continuités qui permettent d'aller des boulevards à la Seine, ce qui est un vrai plaisir, et plus tard, puisque je pense que l'on peut élargir les trottoirs en supprimant une file de la sortie du tunnel du Pont Neuf, on pourra arriver assez facilement et confortablement jusqu'à la porte Dauphine.

Place Marguerite de Navarre que vous voyez ici, actuellement vous avez des entrées et sorties de tunnel ici, la grande rampe d'entrée du Novotel ici, et donc, en plus, des barrières ici et là, plus des jardinières pour boucler le système, plus le dos d'âne qui est ici. Problème difficile, ce passage-là, il fait partie des pré-études pour lesquelles nous sommes en train de regarder si on peut faire des choses, mais c'est assez coton avec la copropriété et l'hôtel, mais on peut essayer de supprimer des trémies, de repousser l'entrée plus en amont ici, et à ce moment-là, on pourrait passer dans la continuité rue St Honoré, rue des Innocents et déboucher sur la place des Innocents. C'est un enjeu important avec, comme idée, la possibilité de faire un accès de métro / RER supplémentaire, qui va être discuté dans la prochaine mission qui va nous être donnée, pour voir avec la RATP, ESPACE EXPANSION et la Ville, comment on peut résoudre ces différents problèmes de nouveaux accès ou de transformation d'accès existants sur le site.

Un des sujets qui concerne l'espace public intéresse aussi le périmètre, voire le périmètre élargi, des voies piétonnes. Il était demandé, lors de l'étude de définition, d'essayer de contrer certaines tentatives d'envahissement de l'espace public par les concessions qui ont été données au bord de la rue. Il ne s'agit pas de les supprimer mais trouver des règles assez simples d'organisation des concessions et des terrasses le long des rues, éventuellement sur un certain nombre de rues, les refaire et évidemment essayer de régler un certain nombre de problèmes de mobilier urbain. Ce que vous voyez est le projet de base SEURA, celui qui avait été proposé : étendre de façon relativement modérée - mais ce n'est quand même pas mal - la zone piétonne, notamment sur ce segment rue du Pont Neuf dont on a parlé tout à l'heure et les trois rues adjacentes qui sont ici, et évidemment Berger et Coquillière ici. Ce segment-là est plus difficile pour des raisons de circulation. Il y a aussi une mission qui intéresse l'ensemble du réaménagement des espaces publics - ce sera un travail progressif qu'il faudra faire en essayant d'éviter de mettre toutes les rues en chantier au même moment et en faisant des diagnostics et des plans de financement possibles pour la voirie, mais il y a bien cette mission-là, d'essayer de coordonner, d'organiser d'avantage les choses et assez en liaison avec le plateau Beaubourg.

On va passer maintenant à un second sujet qui concerne la voirie souterraine et je vais passer la parole à Jean-Marc.

Jean-Marc FRITZ - Les objectifs de l'étude qu'on est en train de mener - qui étaient déjà les objectifs de l'étude de définition - sont de diminuer la circulation de transit dans les quartiers centraux et diminuer la pollution, mais cette étude n'est pas une étude indépendante, comme vous l'a dit David MANGIN, et comme vous avez pu le voir dans la première partie de l'exposé, c'est un tout. La réflexion sur les voiries souterraines répond également à des objectifs du projet urbain des Halles, de rétablissement des continuités piétonnes et de suppression d'un certain nombre d'obstacles que constituent les trémies d'accès et sortie des voies souterraines.

On va faire un rapide rappel de la situation actuelle, ensuite je vous présenterai le projet de l'équipe SEURA que nous avons rendu à l'issue de l'étude de définition, et depuis on a réfléchi sur une hypothèse qui va un peu plus loin dans le sens d'une suppression du transit. Dans le projet qu'on avait présenté, on conservait une partie du transit, on l'avait beaucoup réduit mais il restait encore un transit. Voici le plan des voiries souterraines. C'est donc un réseau qui est très étendu, qui va de la rue Coquillière à l'ouest jusqu'à la rue du Renard à l'est, et de la rue de Turbigo pratiquement jusqu'à la Seine. Il est constitué d'une double boucle. Le réseau que vous voyez en vert, c'est le réseau en grand gabarit qui permet le passage des camions (3,60 m) et, en bleu, vous avez un réseau avec un gabarit qui permet le passage des camionnettes (2,30 m) mais qui est un peu moins facile pour les livraisons.

Il y a un certain nombre de fonctions à la voirie souterraine. Une des fonctions initiales était la circulation du transit, notamment le transit nord sud ; ce transit actuellement n'est pas très élevé mais quand même : une vingtaine de milliers de véhicules par jours en comptage journée, dont 400 poids lourds et fourgonnettes. En dehors de cette fonction de transit, il y a 4 autres fonctions : les livraisons pour le forum et les différents partenaires, l'accès au parking souterrain puisqu'il y a 3 parkings publics et 3 parkings privés, l'accès des véhicules de sécurité et l'accès pour les chantiers qui se font dans les sous-sols. Pour les chantiers dans les galeries commerciales, l'accès des matériaux et personnels se fait par les voiries souterraines. Dans ces 5 fonctions, il y en a 4 (les 4 dernières) qui sont incontournables et nécessaires pour le fonctionnement de toute cette ville souterraine. Par contre la 1^{ère} fonction, le transit, est la seule qui peut se voir soit réduite, soit supprimée si on le souhaite. Pour ce qui concerne le transit, on parle bien de véhicules qui ne font que passer, pas des véhicules qui rentrent aux parkings ou qui font des livraisons.

On a identifié avec la Direction de la voirie à peu près trois/quatre catégories de transit. Les principaux transits, qui sont repérés en violet, sont des transits nord-sud : avec une entrée depuis la rue de Turbigo ; un transit direct qui passe par la petite boucle et qui sort par la rue des Halles, un des plus important ; et un transit qui passe par la grande boucle et qui sort sur le Pont Neuf.

On a un transit un peu intermédiaire, un peu moins fort, un transit ouest est avec une entrée rue Coquillière qui permet deux sorties - une sur la rue de Turbigo et l'autre qui va jusqu'à Beaubourg et la rue du Renard. Après ce sont des transits assez anecdotiques, pour connaisseurs, qui ont un nombre de voitures relativement faible.

Le projet présenté à l'issue de l'étude de définition, qui constitue la première hypothèse, proposait un certain nombre de suppressions de trémies :

- la 1^{ère}, qui est rue Coquillière - qui a l'avantage d'une part de récupérer une continuité piétonne et visuelle très forte et d'autre part de supprimer le transit intermédiaire ouest est
- la deuxième est la trémie de sortie de la rue Berger, pour rétablir la continuité urbaine et la vision sur Beaubourg depuis la rue du Louvre
- la 3^{ème} suppression, c'était la rue du Pont Neuf, c'était le parcours piétonnier des grands boulevards à la Seine

- la sortie rue des Halles qui a une présence très forte dans l'espace qui permet de couper un des principaux transit nord sud si on la supprime
- et la trémie d'accès au parking de l'hôtel.

Quand on supprime des trémies d'accès, on ne supprime pas des fonctions - ce n'est pas parce qu'on supprime la trémie du parking du Novotel que l'on supprime le parking. Il y aura d'autres moyens d'accéder au parking. Conséquence de ces suppressions de trémies, la suppression du barreau nord sud, qui a pour fonction principale le fort transit nord sud. C'est le plan d'ensemble des propositions de modifications que l'on avait apportées lors de l'étude de définition. Cela nous donnerait à l'arrivée ce nouveau plan des voiries souterraines avec une seule boucle, plus besoin de la boucle intermédiaire, et il y a tout un travail à faire - sur lequel on a commencé à réfléchir - de « rebranchement », c'est-à-dire faire en sorte que tous les parkings, toutes les aires de livraison soient accessibles, que tous les accès donnent maintenant directement sur la grande boucle car c'est la seule qui reste.

On a ensuite réfléchi depuis que l'on est missionné sur cette étude de projet urbain à une autre hypothèse un peu plus radicale qui amènerait une suppression totale du transit. Comme on avait déjà supprimé le transit ouest-est par Coquillière et un des deux transit nord sud, il restait le deuxième transit nord-sud qui rentre par Turbigio, passe par la grande boucle et ressort au Pont Neuf. Il y a deux possibilités pour supprimer ce dernier grand transit important, soit une action physique, c'est-à-dire boucher le tunnel tout simplement et supprimer une sortie, soit une action un peu différente qui permettrait de conserver le tunnel pour des fonctions de livraison des marchandises mais d'installer un contrôle d'accès qui régulerait le trafic et qui empêcherait ce grand raccourci que permet la voirie souterraine directe.

Pour cette première option qui consisterait à fermer ce tunnel de sortie sur le Pont Neuf, d'abord c'est une voie à petit gabarit, donc ce n'est pas extrêmement gênant, et cela a un grand avantage, c'est la suppression du point noir pour les piétons. On sait que les piétons, lorsqu'ils sont sur le quai près du Pont Neuf, ont beaucoup de mal à traverser à cause de la succession de voies et de sorties de voitures. Cela a un inconvénient, par contre, c'est la réduction à 2 entrées et 2 sorties de l'ensemble des voiries souterraines. On pèse le pour et le contre et on réfléchit là-dessus. Si on établissait un contrôle d'accès, ce n'est pas techniquement impossible mais c'est un peu ouvrageux; dans ce cas, il faut mettre en place dès l'entrée dans le sous-sol des plateaux car une voiture ne peut pas s'arrêter à une barrière levante en pente, donc il faut plusieurs barrières pour faire rentrer le flot de voitures même réduit, cela a quand même une difficulté opérationnelle et après cela met en place toute une organisation pour la gestion de ce contrôle d'accès. Cela peut avoir un intérêt, c'est de faire changer le statut de la voirie souterraine qui passerait d'un statut de voirie public à un statut d'établissement recevant du public.

Entre les deux hypothèses, l'hypothèse SEURA de base et une hypothèse de suppression totale du transit souterrain, il y a un certain nombre d'éléments qui aideront à la décision. D'une part, on a actuellement des études de report de circulation qui sont en cours pour savoir quelles sont les incidences très précises de la fermeture de telle ou telle trémie et où se reporte la circulation sachant qu'on est dans cette politique municipale de réduction de la circulation dans les quartiers centraux. Après, la Préfecture de Police a bien sûr son mot à dire car on a une réglementation tunnel extrêmement contraignante et qu'on va bien sûr suivre. Il y a les délais de réalisation et de phasage qui seront des éléments déterminants de décision. Et on est vraiment au début de l'étude, on commence depuis quelques semaines et on va certainement découvrir des difficultés qu'on va essayer de surmonter.

A la suite de cela, dans tous les cas de figures, on va se retrouver avec des surfaces récupérables dans le sous-sol après avoir supprimé un certain nombre de trémies et de bretelles. Ces surfaces, on va les reconverter. Les propositions qu'on avait déjà faites lors de l'étude étaient - puisqu'on avait des demandes dans le cadre du programme définitif - des locaux pour les services de la Ville, pour la Direction des Parcs et Jardins, la Direction de la Voirie, la Direction de la Propreté, sachant que dans ces espaces de trémies qui pourraient être remis à plat et élargis, ce sont des espaces qui sont assez indiqués pour ce genre de locaux car ils sont en relation directe avec la grande boucle donc pour les véhicules des services de la Ville, et ils sont en relation avec les jardins. Nous pouvons facilement transformer ces volumes dans ce sens. Pour la partie centrale qui, elle, est liée avec le mail commercial et qui est en appui sur les surfaces commerciales existantes, on avait proposé lors des études de définition de mettre en place un magasin de proximité - de type Monoprix par exemple. Lors de l'étude de définition, nous avons été optimistes car nous pensions pouvoir récupérer deux plateaux de surface commerciale. Or maintenant en détaillant l'étude, on se rend compte que le plafond de l'actuel tunnel ne permet pas la mise en place de surfaces commerciales suffisamment correctes dans leur volume. Des 6 ou 7.000 m² qu'on avait pensé mettre en place, il en reste la moitié à peu près. C'est le schéma d'ensemble des surfaces réutilisées.

Pour ce qui concerne le fret ferroviaire, tout d'abord, la Ville a une vraie volonté de remplacement de l'approvisionnement par camion par un approvisionnement par la voie ferroviaire souterraine. On a la chance d'avoir aux Halles un réseau souterrain assez important ; on en avait fait un point fort de nos propositions lors de l'étude de définition - on avait des propositions extrêmement concrètes sur le dernier segment, entre la voie ferrée et la surface. Depuis, la Ville, par la Direction de la Voirie, a lancé une première étude qui est une étude de faisabilité économique et logistique, engagée cette année et rendue au mois de janvier 2006, pour effectivement comprendre quel est le marché, quelles sont les filières, les acteurs, savoir comment cela peut

fonctionner, sachant que c'est une étude qui ne se limite pas à la ville de Paris mais à un certain nombre de plates-formes logistiques en banlieue et en grande banlieue, notamment avec Roissy et Rungis. On n'a pas participé à cette étude, on a juste collaboré à la réflexion sur le dernier segment avec les gens missionnés par la Direction de la Voirie. Une deuxième étude va être lancée début 2006 et portera plutôt sur la partie extrêmement concrète : la partie de faisabilité ferroviaire. Cette étude devrait être remise aux alentours de la fin du 1^{er} semestre 2006.

Les accès aux espaces souterrains qui sont un des points les plus importants, avec le jardin, des études qui nous sont confiées, sachant que l'objectif est d'améliorer les relations entre les espaces souterrains et la Ville. Au cours des études de définition, nous avons identifié 4 thèmes importants qui concernaient à la fois les espaces souterrains du forum mais surtout les espaces de transports :

- la visibilité de la RATP, c'est un thème récurant à la RATP qui se plaint depuis très longtemps d'avoir une visibilité extrêmement réduite en surface dans le quartier des Halles
- la sécurité et les questions de l'évacuation des espaces souterrains
- la simplification et la lisibilité des parcours d'accès qui sont à la fois compliqués et peu compréhensibles
- et le fonctionnement et le confort des espaces souterrains.

Pour ce qui concerne les espaces de transport, on présente cette image qui fait comprendre que, au-delà du site central des Halles, on a tout le réseau qui est lié avec des tunnels, des couloirs souterrains piétons qui comprend l'ensemble du pôle de transport des Halles - Rivoli - Châtelet, c'est à la fois une salle d'échanges et une gare RER avec 3 lignes de RER, mais aussi 5 lignes de métro qui sont jusqu'à Châtelet, toutes ces lignes sont reliées entre elles par des couloirs, c'est une sorte de réseau assez performant lorsqu'on le connaît bien et qu'il pleut, un peu moins performant quand on s'y trouve pour la 1^{ère} fois et que l'on cherche son chemin. C'est un réseau souterrain qu'on a toujours pensé préférable d'organiser en 3 pôles bien identifiables les Halles - Rivoli et Châtelet. Mais c'est un ensemble, comme le dit la RATP dans la plaquette, qui déborde très largement le cadre et l'espace physique des Halles. La réponse qu'on avait apporté à toutes ces interrogations lors des études de définition, elle est simplifiée dans ce schéma-là, qui vous montre ce dont vous a parlé David MANGIN tout à l'heure : le contour de sous-sol, pour commencer, ce contour orange, on voit qu'il déborde très largement du site central qui va jusqu'à la place Marguerite de Navarre, le jardin qui n'est pas dans sa version finale, le « Carreau » proposé, un Cours qui est un axe piéton majeur qui relie la Bourse et à travers le « Carreau » jusqu'à Lescot et la rue de la Cossonnerie et, ce qu'on a proposé, c'est une centralité des accès pour une meilleure compréhension de l'ensemble de ce mille-feuilles et un positionnement d'un vrai lieu central, éclairé naturellement, sous un toit transparent, dans lequel se trouverait de nouveaux accès. Là vous voyez le passage du Cours sous le « Carreau », qui relie la Bourse à la rue Lescot. Vu sous un autre angle, c'est la maquette présentée au concours, avec sous ce toit transparent la position d'une nouvelle série d'accès, qui est une grande croisée d'escaliers et d'escalators qui descendent, dans la lumière, jusqu'au niveau -3 et peut-être jusqu'à la salle d'échanges.

L'autre chose à laquelle on avait déjà pensé et sur laquelle on travaille actuellement, c'est un nouvel accès complètement indépendant du forum, bien qu'il soit situé dans le volume souterrain d'infrastructure, qui permet depuis la place Marguerite de Navarre de descendre jusqu'au réseau souterrain RER et métro qui se trouve à l'interface des différents circuits. Vous voyez la place Marguerite de Navarre ici, la salle RER se finit ici, les couloirs du métro ligne 4-14 etc... démarrent ici. Ici la RATP a un vrai problème d'embouteillage piétonnier, on a une largeur relativement insuffisante, et on a également des questions à résoudre, avec l'augmentation des effectifs des voyageurs, d'évacuation. Il se trouve qu'en plus des accès qu'on va proposer de modifier, d'agrandir et de compléter sur le site central, la mise en place d'un accès supplémentaire sur la place Marguerite de Navarre pourrait résoudre énormément de problèmes d'un coup. C'est un accès très lisible et indépendant, ce que souhaite la RATP depuis longtemps, la régulation des flux en sous-sol et en fait un complément indispensable à la visibilité de la RATP.

Voilà c'est une image qu'on a présentée au concours des espaces souterrains, avec une représentation de la grande croisée telle qu'on l'a imaginée à l'époque.

Je repasse la parole à David MANGIN et à Philippe RAGUIN pour un exposé sur le jardin.

David MANGIN - En ce qui concerne le jardin, dès le départ, la demande était de réaliser un jardin unitaire et quand on disait jardin dans l'étude de définition, il s'agissait bien un jardin de plein pied, c'est à dire de ne pas compter des choses qui seraient des terrasses à différents étages, voire des astuces diverses et variées. Les propositions qu'on a fait d'emblée, c'est un dessin qui n'est pas très jardin, pas très vert mais qui montre les échelles et les enchaînements d'espaces publics entre le plateau Beaubourg, le plateau des Halles, le plateau du Palais Royal. J'aime mieux dire « les Halles », d'ailleurs, plutôt que « le jardin des Halles », le « Carreau » des Halles ou le Cours des Halles, car les Halles, finalement, c'est une expression très synthétique qui donne bien la synthèse de l'ensemble du sujet.

Pour mémoire, d'emblée, pour des raisons urbanistiques et architecturales assez fortes, on avait beaucoup cru dans ce premier projet qui était de faire dialoguer, dans le plus grand jardin possible, 4 bâtiments de 4 siècles différents, St Eustache, la Bourse du commerce, Beaubourg et un îlot Berger rénové, et d'avoir le plus grand jardin possible. Cela n'a pas été possible pour des raisons liées à la question de l'îlot Berger et du PLU en

discussion à l'époque. La solution proposée en septembre 2003 est celle-ci, qui essayait de faire une synergie entre ces 3 bâtiments-là en faisant de ce « Carreau »-là - puisqu'on devait remplacer les surfaces ici - finalement, l'emprise constructible. Et la faire de la manière la plus basse possible, par rapport au programme demandé, car il y avait toute une série de programmes qui avaient été listés : remplacer les commerces qui existent actuellement ici, leur trouver une autre place et loger un certain nombre d'équipements, soit en sous-sol, soit nouveaux ou en sursol. On est arrivé à cette proposition-là, essayer de donner une synergie avec la Bourse du commerce, sachant que la Bourse de commerce n'est pas propriété de la Ville de Paris au jour d'aujourd'hui, elle est propriété de la Chambre de Commerce de Paris, et donc elle est actuellement très coupée du site, accessible principalement par le rue du Louvre. Je pense qu'il serait bien, dans l'évolution générale du quartier, que la Bourse du commerce fasse davantage partie du jardin ; des choses peuvent être réfléchies en partenariat avec eux.

Cette image, pour être honnête, est un peu fautive du point de vue de la hauteur. Ce « carreau » ne sera pas ce « carreau », pour à nouveau redire pour ceux qui n'auraient pas tout à fait compris les décisions qui ont été prises : nous réalisons le jardin, les espaces publics, les infrastructures publiques souterraines, les études sur les liaisons verticales. Le « carreau » lui-même sera l'objet d'un concours international d'architecture

Cette image-là montre assez bien que c'est un bâtiment qui fait 145 m de large, 9 à 10 m de haut dans la proposition de base dite SEURA. En fait, comme l'a dit Jean-Marc tout à l'heure, c'est un « carreau » qui va changer assez radicalement la situation actuelle. Comme je vous disais : projetez-vous dans une autre situation. Aujourd'hui le forum est fermé côté jardin, alors que cela n'a pas toujours été le cas. Moi je ne l'ai jamais vraiment connu comme cela ou je ne me souviens pas, il y avait des accès possibles côté jardin. Or la situation actuelle c'est que l'on a tout fermé pour des raisons de sécurité ou de conception dès le départ et donc tout se passe par le tube Lescot, de l'autre côté, dans les conditions que l'on connaît. Il y aura une situation nouvelle, ce « carreau » se trouve en ouverture sur le jardin, en dialogue avec le jardin, cela a des conséquences pour l'architecture du « carreau » et pour la conception du jardin.

Ce sont des images de plateaux de jeux déjà positionnés. On propose de garder les arbres qui sont situés sur ce qu'on appelle le mail, côté rue Berger, avec une batterie de jeux qui accompagnaient le Cour latéralement jusqu'au « carreau » dont vous voyez la silhouette en bas. Cette hauteur-là, de base, a été pensée pour que cela soit un « carreau » qui se fonde dans les frondaisons, dans la canopée des arbres. Les arbres font à peu près 9 m actuellement, ils pourraient être boostés à 12 m ; on en parlera tout à l'heure avec Philippe RAGUIN. Donc on est dans ce jeu de dialogue entre les hauteurs d'arbres actuelles et futures et le futur « carreau » lui-même.

Dans la proposition dite des questions complémentaires dans le jargon de ce concours qui a déjà une petite histoire, on nous a demandé de savoir comment notre projet de base pouvait évoluer. En fait, pour un certain nombre des autres projets, cela a été l'occasion pour eux de voir s'ils pouvaient dédensifier - car sans lever de grand secret il y avait des critiques sur le niveau de densification manifestement pour un grand certain nombre de projets. Nous, ce n'est pas tellement à partir du projet de dédensification puisqu'on était au palier programmatique, mais simplement on avait commencé à écouter un certain nombre d'observations sur le jardin - voire sur le « carreau » lui-même. On a donc proposé en septembre 2004, et c'est d'ailleurs une perche tendue qui a occasionné l'idée de mettre au concours le « carreau », que, sur le « carreau », on était pas forcément dans un toit unique de 145 m par 145 m mais qu'il pouvait y avoir des évolutions possibles, non seulement des patios (mais cela on l'avait déjà dit) pour éclairer les volumes qui sont à l'intérieur du 1^{er} étage - soit le conservatoire soit d'autres locaux - mais aussi qu'il pouvait y avoir des émergences dans une partie du « carreau » et donc qu'on pouvait avoir des variations à partir de ce thème-là.

Même chose pour le jardin, sur un schéma finalement assez simple, un schéma d'évidence, un minimaliste revendiqué, on pouvait continuer à avoir des relations assez simples et fortes tout en travaillant les dimensions, voir les tracés, voir les rapports entre les choses, voir le dessin lui-même du jardin. On pouvait avoir une image moins classique - comme ont dit un certain nombre de critiques - il suffit de mettre un peu de couleur et une belle maquette blanche et tout change, quelques fois le niveau de la critique architecturale me surprend mais ce n'est pas très grave. Toujours avec l'idée que de jour et de nuit, on aurait des images tout à fait différentes, car l'idée c'est que cela se fonde dans le jardin du point de vue du gabarit et des transparences, et que de nuit ce soit plutôt une boîte lumineuse, un événement ; il y a des architectures contemporaines très spectaculaires qui fonctionnent comme cela, on pourra vous en montrer un certain nombre d'exemples en temps utile.

J'ai présenté tout à l'heure des vues du piéton et je peux présenter des vues d'avion, ce qui permet une compréhension du site un peu plus générale et notamment les relations « carreau » - jardin.

La question du périmètre. Il est inscrit, dans le PLU, une surface du jardin de 4,3 ha, qui est une surface assez contraignante, qui est sortie de je ne sais pas très bien quel texte. On est ici très contraint en limite du « carreau », notamment par un certain nombre d'émergences qui sont tout à fait indispensables à la sécurité du forum dénommées, dans le jargon du forum des Halles, les TS (tours de sécurité), qui servent à évacuer. Ce sont des escaliers de Chambord tout à fait spectaculaires, trois escaliers en visse qui entourent des tours de

réfrigération et qui permettent d'évacuer très rapidement, des niveaux souterrains, un certain nombre de gens. Je crois qu'il y a 7 ou 8 TS qui se promènent sur le site et qui donnent cette limite-là. Pour arriver à 4,3 ha, cela nous donne ce périmètre-là, on a cherché d'autres façon de compter les périmètres, mais il me semble que c'est la façon la plus honnête de dire « c'est un jardin unitaire et de plein pied » et c'est ce périmètre-là qui permet de dire que la voirie donc la ligne passante Beaubourg - rue du Louvre et de l'autre côté rue du Louvre - Beaubourg fait les limites réelles du jardin. Car il faut savoir qu'il y a beaucoup de problèmes d'entretien dans un lieu comme les Halles et qu'entre les différentes directions - entre la direction de la propreté, la direction des parcs et jardins, et la direction des voiries - il est plus commode d'avoir des limites de gestion relativement franches, pour savoir qui nettoie qui et qui a en charge quoi et qui construit quoi.

On a fait cette petite superposition qui est dans la plaquette et qui permet de donner un peu une image, car ce sont des dimensions très abstraites : les hectares, les dimensions, 145m , etc. Vous voyez bien que ce n'est pas beaucoup plus grand que le Palais Royal - et encore, la géométrie de la Bourse du commerce est une géométrie très prégnante, parce que c'est un bâtiment assez massif qui se projette dans le jardin tout en ne se projetant pas, car il a un certain nombre de problèmes. Donc si vous comparez au Palais Royal ou au parc André Citroën, c'est la largeur du parc André Citroën si vous êtes ici, mais cela n'occupe qu'un tiers en surface. Si vous comparez au parc de Bercy, que Philippe RAGUIN a mis en œuvre, c'est la moitié du parc de Bercy non compris la terrasse. Si vous comparez au jardin des Plantes - c'est intéressant de comparer au jardin des Plantes parce qu'un mail est fait par tout cet ensemble de jardins sur la droite - vous voyez à peu près les dimensions. Tout cela est très petit. Je dis souvent plus grand qu'un square, plus petit qu'un parc. C'est le premier jardin ouvert fait à Paris mais on n'est pas à la Villette - le deuxième jardin ouvert fait à Paris - donc projeter des équipements comme ceux de la villette nous paraît difficile, il ne faut pas qu'il y ait une confusion d'échelle entre les deux situations.

Quelques éléments de diagnostic en ce qui concerne les ouvrages. Voilà une vision qui permet de voir le nombre de micro jardins dans un jardin, qui a présidé à la conception du jardin à l'origine. Très rapidement, il y a les bâtiment Lescot et Rambuteau, il y a le jardin d'aventure dit jardin Lalanne, il y a la fontaine de la porte St Eustache, il y a les verrières de l'ancien forum faites par Vasconi, il y a la verrière du Forum des images, l'amphithéâtre, la « grosse tête », la fontaine et la verrière de la place Carrée, les treilles qui ont été ajoutées par les Lalanne, une sculpture que personne ne voit qui est située dans cette pelouse ronde, il y a les verrières des serres tropicales, la sculpture de la vague solaire, et je ne suis pas sûr de ne pas en avoir oublié. Voilà, on est dans une situation assez étonnante : sur ces 4 ha, on a un ensemble très important d'éléments.

Parmi ceux-ci évidemment, il y a les entrées, dont on va faire un inventaire rapide. Il y en a deux qui nous posent problème par rapport au projet.

Il y a les verrières de la serre dite tropicale, qui sont latérales à la piscine - dans la mesure où les liaisons Est-Ouest par rapport aux verrières sont difficiles car elles sont vraiment en diagonale de l'ensemble et parce qu'elles sont prises dans un très grand périmètre non accessible d'un espèce de faux jardin italien avec les nymphéas au bout. Chose intéressante, les verrières sont traversables et à l'intérieur, je pense que monsieur CONTASSOT ne me démentira pas, il y a des verrières tropicales dans lequel il y a des arbres très difficiles à entretenir, qui posent des problèmes et qui ne sont pas vraiment à la hauteur de l'affaire. Les verrières ont été bien dessinées à l'époque, par Paul CHEMETOV, mais c'est une époque où le verre collé ou des verrières de ce genre, on ne savait pas faire, donc elles sont assez lourdes et la lumière n'est pas aussi performante qu'elle pourrait l'être. Notre souci vis-à-vis des verrières, c'est qu'elles s'intègrent d'une manière ou d'une autre au jardin, de conserver la fonction éclairage naturel dessous, je pense que c'est assez bien d'avoir cet éclairage notamment dans cette zone ici qui va vers les cinémas. Il y a des possibilités de récupération d'une manière ou d'une autre des verrières.

Le second élément, qui est lié, de l'autre côté, au nouveau projet c'est-à-dire le «carreau». Devant il y a le jardin d'aventures - l'image a été prise en hiver du haut de St Eustache. Là il n'est pas en pleine floraison d'arbres mais c'est est un obstacle visuel extrêmement fort par rapport au «carreau» et par rapport à des systèmes d'accès qui permettraient, aux gens de la rue Montorgueil et de tout le quartier du 2^{ème} arrondissement, d'arriver très directement au «carreau» sans empiéter sur le jardin. Pour des raisons urbanistiques je dirais, le jardin Lalanne en soi prend une très grande surface et on va voir tout à l'heure il n'y a pas que ce seul problème, car c'est une surface qui est quand même soumis à des conditions d'accès assez draconiennes.

D'autres émergences des différentes entrées, qui, d'une façon générale, outre les trémies, sont assez généreuses, avec des fontaines qui marchent très difficilement, ou très généreuses comme la porte du Louvre, ou pas assez comme la porte du Pont Neuf. Il y a un retraitement, intégré dans la conception du jardin, d'un certain nombre d'entrées qui devront être étudiées.

Des émergences techniques et fonctionnelles innombrables, qui sont dues soit aux ventilations, soit aux sorties de secours, soit aux locaux des parcs et jardins qui sont dessous. Elles sont à intégrer si on veut avoir un jardin de plein pied avec des grandes visibilitées qui vont rendre le jardin plus grand, c'est le but du jeu : que

spatialement, vu du piéton, le fait qu'il n'y ait plus d'émergences et plus cette typographie extrêmement chaotique va permettre de donner un sentiment d'espace beaucoup plus grand.

Ce plan est assez curieux, c'est le plan sous le jardin, entre la dalle et le jardin. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est aussi une partie des curiosités locales, il y a quelque chose qui s'appelle des « élégissements » : toute une batterie de murs en parpaings que vous voyez ici et qui ont permis de fabriquer ces mouvements de sol aussi bien cet espèce de jardin italien tout autour des pyramides que l'amphithéâtre ici. Petit à petit, les services des parcs et jardins ont glissé un certain nombre de locaux techniques sous le sol. Entre les gazons et la dalle, vous avez un peu à la manière égyptienne des espèces de cryptes dans lesquelles d'innombrables locaux se sont progressivement installés dans des conditions évidemment assez peu confortables pour les jardiniers. Un des problèmes qui est lié aussi au re-nivellement du jardin va être de trouver des locaux pour les jardiniers qui soient plus confortables.

De nombreuses surfaces inaccessibles ou soumises à conditions d'accès :

- bien évidemment, les émergences, par définition ce sont des accès mais pas des volumes disponibles pour le jardin
- des surfaces encloses qui sont soit des jardins d'enfants soit des morceaux de pelouses bizarrement encloses. La question des pelouses est une des questions du jardin : est-ce que l'on est capable de faire des pelouses dans des jardins qui sont soumis à des dizaines de milliers de piétinements le samedi après midi quand il fait beau ? c'est un vrai sujet.
- Des surfaces soumises à conditions d'accès. Le jardin d'aventures qui est réservé pour les enfants de 7 à 11 ans et avec de temps en temps des périodes accompagnées, c'est une très grande surface soumise à condition d'accès.
- et des surfaces inaccessibles - là on peut critiquer en disant que l'on pourrait ne pas compter tout cela.

Quand vous faites le plan général de tout ce qui est finalement peut-être pour certains du jardin visible mais pour d'autres du jardin non utile, on arrive à un jardin qui, si on collationnait l'ensemble de ces surfaces dont un certain nombre vont rester bien entendu car on aura toujours besoin d'entrées, on pourra quasiment dire que tout cela c'est du jardin non utile. Dans un jardin il y a des choses que l'on regarde et cela fait partie d'un jardin d'avoir aussi des massifs et des choses non accessibles mais là cela fait quand même beaucoup.

Je vais laisser la place un moment à Philippe qui va parler de la question des arbres, des plantations et des sols.

Philippe RAGUIN - Actuellement, sur la surface actuelle du site des Halles, on a deux grands types d'occupation. Comme on l'a vu tout à l'heure, on a des surfaces de pelouses et des surfaces arbustives et de massifs de décoration. La plupart de ces arbustes et pelouses - je ne parle pas de la grande pelouse qui est adossée à l'amphithéâtre - sont en général inscrites dans des systèmes de défense : soit des clôtures, soit un accès totalement interdit parce que cela va accompagner des infrastructures. On a grosso modo 50 % de surface qui sont dites végétales et 50 % minérales, avec un chevauchement car, ce que vous ne voyez pas apparaître sur ce plan, c'est le mail qui vient se superposer aux surfaces dites stabilisées. Entre les surfaces dites stabilisées et les surfaces minérales, en fait il n'y a pas - quand on a commencé à faire le diagnostic au moment du marché de définition, il n'y a plus vraiment de différence. Les sols sont tellement compactés qu'entre une dalle et un stabilisé, il ne se passe plus grand-chose.

Je vous ai mis cette photo, c'est un peu la caricature de ce qui se passe pour faire fonctionner une plante et, dans notre cas, un arbre. La partie en haut à droite est la partie visible, le métabolisme propre à la vie de l'arbre ; on sait, quand on est dans les petites classes, que grosso modo l'arbre transforme la lumière, produit de l'oxygène pour la transformation de sa propre sève et inversement comme ce sont des cellules de l'ordre du vivant, il va - par sa propre respiration - émettre du CO₂, globalement la balance est positive. Ce que l'on ne sait pas, on s'y intéresse simplement depuis une cinquantaine d'années, c'est que les premiers centimètres, les premiers mètres du sol, ce qu'on appelle la rhizosphère, la micro atmosphère qui accompagne les racines, est également vivante. On défonce une porte ouverte en disant que les racines respirent et produisent également du CO₂ par leur propre métabolisme. Je vous montre simplement ce qui pourrait être - en superposant ces deux métabolismes - le cycle de l'azote. Grosso modo, dans un sol normalement aéré, vous avez deux façons d'apporter de l'azote, en gros cette micro atmosphère est indispensable pour la transformation des éléments minéraux et la nourriture que les racines vont chercher. Pourquoi on a mis cela ? Car on est dans des sols tellement compactés qu'on aboutit à une non alimentation soit en eau soit en éléments minéraux des plantes. On arrive, après une petite analyse de tous ces arbres, à voir que tous les arbres du mail sont stressés. Ce ne veut pas dire qu'ils sont « foutus ». Excusez moi d'être trivial mais quand on a commencé à réfléchir pour savoir si on parlait avec le principe de conserver ces arbres et ce que l'on pouvait mettre en œuvre pour le faire, on s'est aperçu rapidement qu'ils avaient quand même de gros soucis. Cependant on prend le pari de les conserver. Dans les gros soucis, il y a les blessures qui sont dues au vandalisme ou aux petits accrocs qu'on fait à un moment ou à un autre, la faible ouverture du sous-sol par rapport à l'atmosphère (pour la photo de gauche), le plateau stabilisé (photo de droite) qui se comporte exactement comme si on avait une dalle en béton ; quand on revient replanter sur une surface en gazon on s'aperçoit que la sur-fréquentation fait, on le voit bien sur la jeune plantation qui a été faite, que le sol est complètement fermé par les enfants qui ont joué en tournant tout autour. Voilà un petit peu un inventaire à la Prévert du type de dégradations que l'on peut

avoir, vous avez aussi bien des entailles faites à coup de couteau ou cutter que des lentes dégradations de plaies où finalement on a des décollements des écorces - or il faut savoir que dans un arbre, la seule partie vivante, c'est l'écorce. Le bois, le tronc, les branches, en matière c'est de la mécanique, cela n'a plus de fonction vivante. A partir du moment où vous blessez ou pelez les premiers millimètres, ou pour un arbre plus âgé, quand vous arrachez les écorces, vous le condamnez à une mort certaine.

Quand les arbres sont stressés, ils sont naturellement plus sujets aux maladies ; il y a entre autres cette année, avec le déficit hydrique, une très forte attaque de pucerons et autres parasites. Cela se traduit par des arbres qui ont une vingtaine d'années et qui n'ont pas dépassé ou très péniblement les 9 mètres. On voit très bien sur la photo de gauche une perte de cime : la cime s'éclaircit peu à peu parce que l'arbre n'arrive plus à alimenter sa propre végétation. Dans la partie droite de la photo, vous avez les mêmes végétaux soit à gauche qui filent sur une allée minérale, soit à droite qui vont être sur une partie de l'allée accompagnée de plantations, on s'aperçoit qu'une même essence réagit d'une manière différente.

Au moment des premières phases d'études, on a réfléchi à des solutions techniques qu'on pouvait mettre en œuvre pour être crédible ; il ne s'agit pas de dire que l'on va garder les arbres et de voir que l'on ne peut pas le faire ensuite. On a réfléchi à des solutions de reconquête de perméabilité de l'air - essentiellement de l'air - au niveau des racines, ou de reconquête dans les volumes qui sont creux et inaccessibles par endroit, où il s'agit de voir si on ne peut pas arriver à glisser du sol prospectable par les racines dessous.

Je repasse la parole à David MANGIN.

D. MANGIN - On va essayer de terminer vite, pour qu'on ait le temps de prendre des questions. Dernier point qui est lié à la question des arbres, c'est la question du nivellement général de ce jardin. Il y a une dalle dessous, qui donne un niveau, il y a simplement au niveau du jardin Lalanne et du jardin d'enfants des décaissements, donc il y a des niveaux assez différents, comme on le voit dans la photo suivante. Ce sont les cotes de niveaux. Pour faire très simple 35,50 ici ; tout le long de la rue Berger est à 35,40 (34,70 à 35,50) et comme chacun sait, il y a une espèce de plinthe ici tout le long. Puisque le jardin va être pensé à partir de la rue du Louvre, si on a les accords pour fermer la trémie de la rue Coquillière, l'idée c'est d'avoir une plinthe générale qui va permettre de garder le pied des arbres là où ils sont, car on ne va pas faire des chaussettes aux arbres, qui va permettre d'être de plein pied avec le «carreau» pour pouvoir sortir de la gare et du centre commercial et des équipements de plein pied avec le jardin, et même chose, ultérieurement si on peut sortir de la Bourse, se retrouver de plein pied. L'idée est de faire un plateau qui soit à 35,50. Il y aura un travail de renouvellement général du jardin qui va permettre à la fois de garder toute une série d'arbres que l'on veut garder avec des techniques pour les booster et éventuellement un certain nombre d'autres arbres dont il va falloir dans le détail voir ce qu'ils valent et s'ils sont intéressants mais qu'il faudra à nouveau mettre dans une situation de protection pour éviter toutes les dégradations dont a parlé Philippe.

Très rapidement pour terminer, ce sont des diagnostics de nuit. On s'aperçoit que le jardin des Halles a un grand problème, évidemment, la nuit, avec un problème d'éclairage actuel non satisfaisant. Je passe très rapidement.

Sur la question des usages, ils sont extrêmement diversifiés. Il est très difficile de faire une description des usages ; plusieurs sociologues s'y sont intéressés. Il y a des usages de promenade, des usages de jeux d'enfants, de jeux d'adultes, d'ados. Et il y a beaucoup - c'est ce qui est très frappant aux Halles et c'est presque une spécificité - beaucoup de gens qui sont simplement assis sur des grandes banquettes. C'est une chose très intéressante, c'est une façon de gérer beaucoup de monde dans le jardin et de donner finalement une vocation qui peut être celle assez prioritaire du jardin des Halles : un lieu de repos et de tranquillité pour tous les gens qui travaillent tout autour à l'heure du déjeuner, qui travaillent sous le forum, qui sortent du système de transport, une espèce d'oasis à l'intérieur de Paris. Je pense que c'est une fonction qui peut aider à structurer assez bien le jardin, offrir un grand linéaire de situation assise qui ne soit pas forcément des bancs.

Voilà donc un état des lieux : jardin sur dalle avec des contraintes, des états des arbres relativement dégradés, des dimensions réduites, de nombreux lieux inaccessibles Et voici les principaux points qui ont été votés par le Conseil Municipal : un jardin ouvert, une meilleure sûreté la nuit, un jardin de lumière, un jardin unitaire de 4 ha, un jardin aux usages multiples, etc....

Applaudissements.

J.P. CAFFET - Mesdames et Messieurs, après cette présentation très complète, de l'état des lieux, de là où nous en sommes sur l'espace public, sur les trémies, sur les voiries souterraines, sur le jardin et sur les premiers éléments des relations entre le sous-sol et le sur-sol, ce que je voulais vous dire c'est que, bien évidemment, il va de soi que chacun de ces sujets doit être approfondi entre nous dans les groupes de travail qui devraient être installés à partir du mois de janvier. Chacun de ces sujets. Rien n'est tranché pour le moment, ni ce que deviendra le jardin, ni le nombre de trémies qui seront fermées, ni l'usage qui sera fait des

voiries souterraines, ni l'architecture globale de ce que seront les nouvelles sorties de la place d'échange à l'air libre.

Ce que je vous propose, comme il est 19h15, c'est que on ait un échange général sur ces sujets, sachant que bien évidemment tout cela doit être approfondi, concerté, qu'on ait des échanges, des allers-retours, un processus itératif, pour savoir comment le projet évolue sur chacun de ces aspects.

Ce que je vous propose, c'est qu'on ait un échange un peu général, et si possible bref et concret sur le projet, pas sur la procédure.

M. X - J'avais une question sur le «carreau» des Halles. A la dernière réunion, on avait posé une question et on avait compris que le «carreau» des Halles, ce n'était pas le toit en suspension seul mais ce qu'on a appelé le niveau 0. La question supplémentaire, c'est sur ce «carreau» des Halles, est-ce que les équipements qui vont affleurer au niveau 0 font partie de l'appel d'offres de la consultation ? Et, question subsidiaire, il est à mon avis tout à fait nécessaire qu'on reprenne la liste des ateliers thématiques et pas seulement les exemples qui sont dans la charte, il y a bien évidemment le jardin qui fera l'objet d'un atelier thématique mais on souhaite qu'il y ait par exemple un atelier thématique sur le «carreau» qui accompagne le cahier des charges du «carreau».

J.P. CAFFET - Cela ne pose rigoureusement aucun problème. Je vous confirme bien que le «carreau», ce n'est pas simplement le toit, mais l'enveloppe globale. Pour le moment, il y a un groupe de travail thématique qui s'appelle « équipements et commerces » et c'est bien de cela dont il s'agit. On peut élargir la thématique, si vous voulez, au «carreau» mais c'est bien de cela dont il s'agit, qu'est-ce qu'on met dedans ?. S'il s'agit de faire un groupe de travail thématique pour avancer sur la discussion concernant le cahier des charges du concours international qui aura lieu, cela me semble aller de soi. C'est une première réponse que je peux faire.

Mme X - A propos du «carreau», une question pratique : quand sera fixée la hauteur ? On est passé de 9 à 12 m au cours de l'exposé, ce qui fait un étage, et apparemment c'est lié à la hauteur des arbres qui est une donnée variable. A quel moment la décision sera-t-elle prise ?

J.P. CAFFET - Elle sera prise lors de l'élaboration du cahier des charges

Mme X - A quelle période ?

J.P. CAFFET - Second semestre 2006, pas avant. Je ne veux pas annoncer de fausses nouvelles. Pour lancer ce concours, il faut que nous nous soyons mis d'accord avec la RATP. Nous en sommes pour le moment à délibérer, et ce n'est pas de la responsabilité de la Ville ou du fait de la Ville, dans une dizaine de jours sur une convention quinquipartite pour financer des études (Ville, RATP, STIF, Espace Expansion et la Région). On a eu des discussions qui ont été relativement compliquées avec la RATP et le STIF. Nous sommes maintenant sur un texte où nous sommes d'accord pour financer des études. On ne peut raisonnablement lancer ce concours qu'à partir du moment où nous nous serons mis d'accord entre nous. Je ne veux pas annoncer de fausse nouvelle et dire que le concours va être lancé au mois de mars 2006, car je raconterais des salades à tout le monde. Je dis, je préfère dire, plutôt second semestre 2006, parce que j'ai un doute sur le fait que nous soyons en capacité de le faire avant car cela ne dépend pas seulement de la Ville.

D. MANGIN - Ce qu'il faut comprendre, il y a un calendrier qui a été diffusé et discuté avec le Maire de Paris. Ce calendrier suppose un enchaînement des études, des concertations....

J.P. CAFFET - Un enchaînement extrêmement vertueux...

D. MANGIN - ... et un calendrier extrêmement vertueux aussi. Il y a des pré-requis pour le jardin, en particulier liés à la question des trémies, et notamment la trémie rue Coquillière. On va dessiner, faire des esquisses de jardin qui tiennent compte de la suppression de la rue Coquillière et il va falloir qu'on se bagarre. Tous les élus sont d'accord pour la supprimer, il reste une concertation technique très difficile avec la police, les pompiers, etc. sur le nouveau système de sécurité, d'accès, par rapport au forum. Ne nous cachons pas, disons les choses. Pour le concours, il y a un certain nombre de pré-requis, il faut que le jardin soit concerté ; on va donner aux concurrents une maquette du jardin et c'est par rapport à ce jardin-là qu'ils vont réagir.

Il y a un second pré-requis qui est très important - dont Monsieur CAFFET vient de parler : qu'un accord Ville - partenaires fixe exactement l'arrivée des circulations verticales, car il est hors de question qu'on lance un concours qui n'ait pas réglé ces questions-là au risque de se retrouver avec des projets qui s'intéresseraient à modifier entièrement l'intérieur du forum, qui plairaient en surface et qui ne plairaient pas en sous sol, et se retrouver un peu dans une partie du pataquès du concours précédent. Il faut absolument qu'on fixe cela pour être donné aux concurrents.

Il y a un certain nombre de pré-requis qui doivent être donnés aux concurrents : les programmes concertés et leur faisabilité. Il faut avoir aussi des arbitrages car - encore une fois - qu'on soit dans une hauteur de 10 m ou pour partie qui monterait à 12m, nous allons faire des faisabilité pour savoir ce que cela donnerait en fonction des différentes discussions qu'il y aura sur la programmation.

Le dernier pré-requis est qu'on ait fait toutes les études techniques en terme de structures, de réseaux et de flux pour que les concurrents soient informés. Pour qu'en 2008 - 2009, on puisse commencer les travaux assez rapidement. Notre objectif comme technicien et comme citoyen ou parisien, c'est qu'on arrive le plus rapidement possible à un certain nombre de décisions car je trouve que l'incertitude est très mauvaise pour tout le monde. Il n'y a plus d'incertitude sur le projet en général mais il ne faut pas qu'il y ait des incertitudes sur les périodes où se feront les choses, les chantiers, les perturbations pour les activités des uns et des autres et la vie quotidienne des uns et des autres du quartier. Si la concertation doit être beaucoup plus large que les riverains avec les difficultés pour l'organiser, les riverains sont les premiers concernés et les utilisateurs du site actuel sont les premiers concernés par la façon dont les travaux se feront.

J.P. CAFFET - D'autres mains se sont levées, Monsieur DIMEGLIO - Monsieur BEAUVAIS - Madame BOURGUINAT - et vous madame.

Pierre DIMEGLIO - EPPUR - Trois remarques brèves. Je croyais quand même que ce sur quoi allait porter la discussion d'aujourd'hui - bien que les textes n'aient pas été fournis à l'avance - c'était au moins sur les diagnostics, les objectifs et les problèmes. Je ne dis pas qu'on n'a pas avancé, mais ce qui aurait été intéressant, c'est que l'exposé fait par monsieur MANGIN et ses collaborateurs soit mis sur internet. C'est très facile. Si vous ne pouvez pas le faire, pour la réunion publique, il y a au moins 3 personnes qui représentent 3 sites ici, si vous envoyez les diapositives et un texte audio, on le met sur internet. Ceci pour que, quand il y a une réunion publique, surtout une réunion de concertation, la séance puisse être consacrée aux questions et aux problèmes. Là je ne vois pas, vous voyez un peu l'inconvénient de la situation aujourd'hui et si c'est comme cela que l'on doit se concerter, je ne vois pas sur quoi on va se concerter.

Ce qui m'a quand même inquiété aujourd'hui, c'est que j'ai vu sur le panneau « diagnostic et objectifs ». Or, je n'ai pas vu le diagnostic. Il est encore incomplet. Ce qui m'intéresserait, c'est à l'origine de ce qu'est en train de faire Monsieur MANGIN, quels sont les problèmes qui lui ont été donnés à étudier. On sait qu'il y en a au moins 3 dont on n'a pas parlé aujourd'hui, cela viendra par la suite. On veut savoir de la part de la Maîtrise d'ouvrage quels sont les problèmes donnés à étudier et avec quels objectifs. On sait qu'il y en a 3 qui sont difficiles à résoudre : la salle d'échange, le problème des équipements collectifs et la place qu'ils doivent tenir, les surfaces commerciales Espace Expansion et la place qu'ils doivent obtenir. En amont de tous les ateliers thématiques, il y a un atelier qu'il faut tenir sur le projet général. C'est d'ailleurs ce projet d'organisation général que Monsieur MANGIN reconnaît comme nécessaire, car tout est dans tout, mais il faut quand même commencer par un bout. On ne peut pas avancer beaucoup dans les projets particuliers si on ne sait pas quel est le projet général. Le projet d'organisation général, c'est ce que le Maire a demandé le 15 décembre 2002. Quand arrivera-t-on à ce projet d'organisation général ? Je sais qu'il faut le faire de manière itérative, etc... mais il faut commencer par un bout. Si on est cartésien, Monsieur MANGIN l'a reconnu, on ne peut pas parler du jardin, d'Espace Expansion, des équipements collectifs, si on n'a pas un projet d'organisation général qui répond au problème d'évacuation de la salle d'échange, de relation entre l'espace commercial, etc.

Ce qui est inquiétant, dans ce que vous nous avez dit au début, c'est que vous avez lancé 5 études, vous avez saucissonné l'opération avec 5 maîtres d'ouvrage différents. Ces maîtres d'ouvrage différents, ils vont avoir besoin du projet d'organisation générale pour travailler, ou alors tout va partir par tous les bouts. Et c'est ce projet d'organisation générale qu'on n'a pas eu.

J.P. CAFFET - On a compris, monsieur DIMEGLIO. Je vous remercie beaucoup pour vos suggestions de méthode. Excusez-moi, je ne suis pas dans l'exégèse de la parole du Maire de décembre je ne sais plus combien. Je suis dans l'opérationnel, je ne fais pas une thèse universitaire et je prends les problèmes tels qu'ils se posent.

P. DIMEGLIO - Soyez correct dans la discussion.

J.P. CAFFET - Mais je suis correct dans la discussion. Ne me dites pas que je n'ai pas en tête le projet général !

P. DIMEGLIO - Vous avez dit la dernière fois - je n'ai pas assisté à la réunion mais j'ai le compte-rendu - que vous vous mettriez en colère si on vous faisais des procès d'intention. Si vous ne voulez pas qu'on vous fasse des procès d'intention, n'en faites pas aux autres.

J.P. CAFFET - Je ne fais pas de procès d'intention, je vous remercie pour vos conseils de méthode.

Elisabeth BOURGUINAT - Association ACCOMPLIR - D'abord, je voudrais féliciter l'équipe SEURA car l'exposé était une fois de plus extrêmement clair. On s'aperçoit que ce projet et la stratégie urbaine qui a été définie sont extrêmement convaincants. J'avais juste deux petites questions.

La première concerne le point du jardin Lalanne, qu'on a déjà abordé l'autre jour. Simplement Monsieur CAFFET, l'autre jour, vous nous avez dit que les deux hypothèses qui étaient prévues dans le programme officiel qui a été publié en janvier 2004 (programme deuxième phase de l'étude) dans lequel il était précisé que ce jardin Lalanne « devait être conservé au regard de sa fréquentation à moins de proposer sur le site un espace de même type jardin d'aventures d'une surface identique paysager, fermé et animé ». Vous nous avez dit l'autre jour à l'occasion du compte-rendu de mandat de Monsieur DELANOE que ces deux hypothèses restaient ouvertes. Je voudrais vous faire confirmer si ce programme reste toujours valable ou si des choses qui étaient annoncées dans ce programme peuvent être changées. Car, dans la présentation de monsieur MANGIN, il y avait deux choses qui me paraissaient contradictoires, la première était de dire que ce jardin était à un emplacement pas très commode, peut-être qu'il aurait été mieux placé ailleurs, et la deuxième c'était de mettre en cause son fonctionnement même, que l'accès soit limité. C'est une chose ou l'autre. Soit il est mal placé et on le refait à l'identique ailleurs ; soit il est mal conçu mais dans ce cas-là cela entre en contradiction avec ce programme de janvier 2004 qui parlait soit de maintien soit de reproduction à l'identique. Je trouve que ce n'est pas très clair.

La deuxième chose, c'était à propos du cahier des charges sur le « carreau ». Je crois que c'est l'équipe de SEURA qui est chargée de préparer ce cahier des charges. On a bien compris qu'il y avait un certain nombre de pré-requis. Je voudrais en terme de calendrier, d'abord m'assurer que ce cahier des charges sera concerté, comment cela va se passer, et que la concertation sur le cahier des charges commencera une fois que sera réglé le cas du jardin. C'est bien cela ?

J.P. CAFFET - Sur la première question, oui. Vous m'avez interrogé lors du compte rendu du Maire de Paris dans le 1^{er} arrondissement. Je vous ai dit que les deux hypothèses restaient ouvertes. C'est précisément l'un des sujets de la concertation de savoir ce que va devenir ce jardin. Ne finissons pas la concertation avant de l'avoir commencée. Les deux hypothèses sont effectivement sur la table. La vie est ainsi : les choses peuvent bouger, évoluer et ne pas être systématiquement figées. Discutons-en au fond.

Gilles BEAUVAIS - Paris les Halles - Tout d'abord, je voudrais rendre un petit hommage à Alain LeGarrec pour la concertation qu'il a menée pendant deux ans et qui n'était pas si mauvaise que cela. La SEM a disparu, dommage, on a perdu une expertise, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée, changer de capitaine en pleine tempête, cela me paraît un peu surprenant. C'est le premier point et je trouve qu'il est vraiment dommage de perdre ces expertises, car je pense que la SEM avait les moyens d'accompagner ce projet pour en faire quelque chose de bien. C'est dans le cadre des amitiés, mais c'est important les amitiés.

Deuxième point, sur la concertation. Une nouvelle phase a démarré en décembre, un an après le vote du projet MANGIN. Et en un an c'est merveilleux on a réussi à peu près à savoir comment on allait parler ensemble. Un an pour cela, c'est pas mal, c'est du temps ; on y est certainement pour quelque chose, je pense que vous n'y êtes pas innocent. Ce qui me gêne dans cette histoire, c'est que pendant que nous on parlait de savoir comment on allait parler, un vote va être fait prochainement au Conseil de Paris où on va débloquer 5,5 M€ à monsieur MANGIN pour qu'il travaille sur les voies de circulation de la salle d'échanges vers le haut. Et j'ai vu la délibération car je m'y suis intéressé, j'ai demandé à René DUTREY, aux Verts, de me donner la délibération. On a fait une petite étude, j'ai un peu regardé, et j'ai vu que, dans cette délibération, à aucun moment on ne dit que les Halles, c'est la plus grosse gare RER, cette partie est minimisée. Deuxième point, les points qui sont mis en exergue et qui sont mis comme étant les éléments sur lesquels monsieur MANGIN doit travailler sont son projet (logique) ; la demande qui a été faite en juillet par UNIBAIL, que je n'ai jamais vu, qui est un rapport sur ce que veut UNIBAIL en sorties ; et la demande faite par la RATP.

Manquent la CAO qui avait fait des remarques sur ces sorties en expliquant qu'elles étaient mal faites, qu'il fallait bien les réétudier ; les remarques des élus quand ils ont voté pour le projet MANGIN, où ils disaient « attention il y a des problèmes sur les sorties, il faut les réétudier » ; et nos remarques, si la concertation avait été faite en temps, on aurait peut-être pu, sachant que cette délibération allait venir, en discuter ensemble et dire « les habitants, ils aimeraient bien que cela se passe comme cela, ou les usagers ».

Cela me manque car je trouve que la plus grosse partie de la concertation qui est la sortie RER - car il y avait deux projets que nous avait bien spécifiés monsieur DELANOE - c'était redonner du sens au cœur de Paris et faciliter les sorties du RER. Déjà sur le premier point, on n'a pas été consulté et cela va être un projet sur 3 thèmes. Je voudrais voir avec monsieur MANGIN s'il a bien pris en compte qu'une partie des habitants désirent une vraie sortie directe, pas une sortie qui va du -4 au -3 mais une sortie qui aille au minimum du -3 au 0 directement.

Deuxième point, monsieur MANGIN, vous aviez au départ un projet avec deux niveaux dans les voies souterraines. Il y a à peu près 10 mètres de haut, je crois, on ne peut pas faire deux niveaux d'hypermarché, vous venez de le dire, etc... Mais alors, quelle est la hauteur minimum qu'il faut à un supermarché sur une longueur pareille ? 5 m ? Au-dessous, vous allez utiliser cet espace pour faire une gare RER ? ou on va laisser

une sorte de grande cathédrale qui permettra peut être de faire des mezzanines et d'augmenter la surface générale de l'ensemble - ce sont des éléments qui m'intéresse.

Troisième point, on m'a dit - ce sont des rumeurs et rien n'est plus terrible qu'une rumeur, c'est terrible, il ne faut pas la galvauder - qu'il y aurait une étude qui est en cours entre vous, UNIBAILL et le groupe PINAULT sur l'étude de ces voiries. Est-ce que c'est vrai que vous avez un groupe de travail là-dessus ?

Dernier point, j'aimerais bien que la presse soit invitée à ce genre de réunion parce que je pense que cela accélérerait un peu le mouvement et cela permettrait d'avoir des choses un peu plus dynamiques.

J.P. CAFFET - Monsieur MANGIN, est-ce que vous pouvez rassurer monsieur BEAUVAIS sur l'implication du groupe PINAULT dans les voiries souterraines ?

David MANGIN - Il ne faut pas dire que les rumeurs, c'est la pire des choses et relayer des rumeurs sans les avoir vérifiées et sans que cela ressemble à quelque chose. Excusez-moi mais franchement... Je trouve d'une façon générale, monsieur BEAUVAIS, que sur l'histoire des commerces, on peut être contradictoire, on peut changer d'avis, cela nous arrivera à tous dans cette salle, mais, dès le départ, il y a une chose qui me semble ne pas coller vis-à-vis de la question du commerce. Moi je n'ai jamais travaillé avec UNIBAIL ni Espace Expansion auparavant, puisque c'est par cet angle-là que vous voulez prendre les choses. Je n'ai jamais fais de centre commercial de ma vie. Je suis parfaitement libre avec cela. J'essaie d'avoir des raisonnements urbanistiques. Quand des situations me paraissent bonnes pour faire du commerce, dans de bonnes situations et apporter quelque chose à la vie des rues ou des terrasses, apporter des choses à la vie d'un jardin etc... je les soutiens. Quand elles me paraissent déplacées, dépassées, pas à la bonne situation, ne marchant pas, en discutant avec différents acteurs, j'en tiens compte. Il n'y a pas de procès d'intention à me faire comme agent d'UNIBAIL. Il n'y a pas de procès d'intention à me faire comme ayant fait le projet le plus commercial - comme je continue à le voir dans la presse et dans un certain nombre d'articles : nous avons fait le projet qui est le moins disant sur les surfaces commerciales depuis le départ. Il faut qu'on arrête de dire un peu n'importe quoi. On ne peut pas défendre à la fois le fonctionnement du centre commercial et les employés qui y sont et, en même temps, avoir défendu un projet qui privilégiait le groupe PINAULT plus le groupe machin plus le groupe truc, puisque c'était des tours phares pour un certain nombre de grands groupes mondialisés.

Je parle un peu franchement, il faut crever l'abcès sur cette histoire du commerce et dire assez simplement : nous faisons des études, nous avons un projet - et je réponds aussi à monsieur DIMEGLIO au passage - un projet global, cohérent. On peut l'aimer, on peut ne pas l'aimer, mais je pense que j'en ai décrit tous les aspects et toutes les interactions pour la énième fois en essayant là, en plus, d'apporter des éléments de diagnostic plus précis.

Je reviens à la question précise et aux spéculations que vous faites sur ce fameux tunnel de transit. Nous avons fait une étude technique où il y a du béton, il y a une poutre... Nous avons été très long ici sur chacune des diapos, derrière il y a un travail. C'est Jean-Marc FRITZ qui a fait ce travail et d'ailleurs je préférerais que l'on parle du projet SEURA et non du projet MANGIN. Et effectivement nous pensions que c'était suffisant et nous nous sommes aperçus qu'il y a une poutre qui traverse ce tunnel, qui rend extrêmement compliqué l'usage des hauteurs et on ne peut programmer que la moitié des surfaces. Quand je viens vous voir en disant « on va en faire moins », vous dites « mais non vous allez en faire plus comme ceci et comme cela », je ne sais plus comment vous répondre. Arrêtez de me faire ce procès d'intention sur la question du commerce. Nous verrons. Il y a des commerces à remplacer, il y a des endroits où ce serait mieux que ce soit du commerce et plutôt tel commerce, il y aura des discussions avec Unibail qui sera d'accord, pas d'accord - comme gestionnaire et comme expert, avec notre programmiste qui sera d'accord, pas d'accord, nous allons échanger avec vous qui êtes des usagers et avaient déjà donné des avis sur le type de commerce qu'il faudrait faire ou qu'il faudrait ne pas faire. Tout cela va se discuter.

Il y aura une concertation sur la programmation « équipements et commerces ». Pour le « carreau », je le rappelle, le concours va être donné avec des programmes à partir d'un niveau 0 jusqu'à 2 niveaux - 2 ailes latérales - car la partie centrale ne sera pas construite car on laisse passer les gens sous le toit filtrant pour éclairer jusqu'en bas le pôle de transport. Ce sera là-dessus que ce sera posé. Pour des raisons architecturales, avant d'être pour des raisons programmatiques, on a envisagé de pouvoir construire, et pour avoir un concours plus stimulant, plus intéressant, y compris pour les riverains qui sont tout autour qui ont une vision directe sur le toit, qu'il puisse avoir des scénarios différents sur le toit avec des marges de manœuvre qui pourront monter. Tout cela il faut le croiser avec des études de faisabilité. On va dégrossir le problème pour donner un vrai programme comme tous les programmes de concours d'architecture se font.

Quand au dernier point, là je ne peux que vous soutenir, autant je souligne vos contradictions sur les questions commerciales et vos procès d'intention, autant sur la question du transport, je suis tout à fait d'accord avec vous. On a présenté très à minimum un certain nombre d'idées qu'il faut développer sur le pôle de transport. C'est un sujet compliqué. Sur les objectifs, je suis parfaitement d'accord avec vous. Nous avons montré que nous avons réussi à proposer 3 accès supplémentaires : un côté jardin, un côté marguerite de Navarre

beaucoup plus étoffé, et un système qui vient de l'ex tube Lescot. C'est un apport. Le problème de la salle d'échange, son impact en bas, etc... si nous n'en avons pas parlé aujourd'hui, c'est que cela n'est pas étudié et discuté, la RATP est extrêmement prudente là-dessus, ce sont des sommes colossales qui sont engagées qui passent par le STIF (pour information le Syndicat des transports d'Île de France qui, en plus, comme chacun sait en lisant les journaux, a eu un certain nombre de bouleversements à la fin de l'été, ce qui a retardé les études). Mais il faut, sur le pôle de transport, que le projet soit à la hauteur, même si les constructions engagent des sommes considérables pour le STIF qui a aussi d'autres très grandes priorités sur la Région. J'avais insisté, même si on avait gagné les Jeux olympiques, pour que les Halles fassent partie d'un programme de rénovation du pôle de transport car il y a tous les gens dont vous parlez qui passent.

J.P. CAFFET - Merci monsieur MANGIN pour la qualité et la sincérité de vos propos. Madame Thomas m'a demandé la parole depuis longtemps.

Madame THOMAS - Association « Vivre dans le quartier des Halles Montorgueil Saint Eustache Montmartre »
- Je voudrais attirer l'attention de monsieur MANGIN - qui je pense le sait quand même - mais surtout aussi parler à monsieur BOUTAULT qui est là - sur la sortie qui est conservée avec 2 sorties sur la rue Turbigo et les 3 entrées. Pour qui connaît bien le quartier, c'est déjà un point noir. On est en train de nous faire des réunions sur le 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} sur le plan de dépassement parisien. Je redis à monsieur BOUTAULT ce que je lui ai dit l'autre jour - sans qu'il le prenne pour une agression mais elle est un peu latente. Vous avez déjà mis des plots de fermeture sur une partie de la rue Montmartre, ce qui nous prépare la fermeture de la zone Montorgueil en totalité - la rue Montmartre étant la seule voie de dégagement qui permettait d'aller quasiment jusqu'à la basilique Montmartre. Aujourd'hui quand je vois l'état de la place Étienne Marcel, par laquelle il va y avoir le plus d'entrées et de sorties, qui vont déboucher sur le Sébastopol, fortement handicapé pour des raisons que je n'analyserais pas et que chacun voudra voir à sa manière, qui est le Sébastopol, si on veut aller plus loin c'est de retrouver la rue de Renard avec au combien une trémie de bus, il y a 1700 parkings car nous avons la chance d'avoir le quartier où il y a le plus de parkings, on sait qu'on ne veut plus de la voiture dans Paris, on veut étoffer le commerce, là vous êtes tous très malins si vous vous en sortez.

Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui on anticipe par le plan de déplacements de Paris la fermeture qui pourrait être zone piétonne à presque 4 arrondissements dans Paris pour éradiquer tout le commerce du Sentier qui déplaît un peu, tout celui du 3^{ème}, je n'ai pas parlé de celui du 4^{ème} je le connais moins. On est dans quelque chose qui va faire un belle cacophonie car faire rentrer des parisiens le nez en l'air, qui ne pourront quasiment rien n'emporter, rien n'amener sauf que vous parlez toujours de transports à revoir, arrivée fluviale, arrivée RATP... et trouver des moyens doux de faire le dispatching. Je n'ai jamais connu un seul transport doux pour dispatcher des milliers de salade, du fromage, tout ce que les riverains demandent à conserver un petit peu. Je trouve que le plan de déplacements de Paris doit s'intégrer si maintenant on fait des sorties aussi renforcées, et monsieur MANGIN est-il au courant de ces réunions de concertation sur lesquelles, monsieur BOUTAULT, il y a déjà des décisions prises. Les plots, tout le monde peut les voir, vous comme moi, sur la rue Montmartre. Pour sortir du quartier des Halles, je ne sais pas où vous allez nous emmener. Ce qui évident, c'est qu'on va arriver dans un lieu embouteillé, comme - je le rappelle pour les gens qui sont allés à BERCY - on peut rentrer pour aller se promener là où il y a des marchands de vin, etc. mais en sortir un dimanche à 19h, alors là bravo. Deux heures queue.

Yves CONTASSOT - Madame THOMAS, je voudrais vous rappeler quand même que pour la première fois en France, une grande surface s'est implantée au cœur de ville, pas très loin du quartier des Halles : c'est LEROY MERLIN. LEROY MERLIN, qui, traditionnellement s'implantait en zone périphérique pour que les gens viennent en voiture chercher les matériaux, a décidé de s'implanter en centre ville avec comme concept « venez sans voiture ». Et je crois savoir que depuis que LEROY MERLIN s'est implanté en centre ville, toutes les grandes enseignes concurrentes envisagent de se réimplanter en centre ville. Cela ne doit pas être si négatif que cela au point de vue du commerce sinon j'imagine assez mal qu'ils soient tous suicidaires, pour aller des quartiers périphériques avec grands parkings à des centres villes sans parking. Pour bien connaître le dossier de LEROY MERLIN puisqu'il est dans mon arrondissement, et pour en avoir discuté très longtemps sur les études notamment marketing, les études de transport, de marchandise, du système de livraison, je considère aujourd'hui, alors que j'étais un peu septique et qu'eux-mêmes étaient très interrogatifs, ils considéraient que c'était un énorme pari, aujourd'hui cela marche et cela marche bien. C'est quand même la preuve qu'il y a peut-être aussi d'autres moyens de concevoir du commerce - avec des matériaux lourds - qui fonctionne très bien ; mais ils ont mis en place une logistique et ils ont beaucoup communiqué dessus. Franchement ce n'est pas contradictoire. Je voudrais qu'on arrête définitivement de dire « commerce = cela marche s'il y a de la bagnole ». Non cela peut marcher autrement et je voudrais qu'on arrête d'affirmer comme cela de manière arbitraire le fait que s'il y a moins de pollution, s'il y a moins de bagnoles, le commerce est forcément tué. J'en ai tellement entendu là-dessus, démontré et archi-démontré que l'inverse marchait également, je crois qu'il faut cesser de penser comme cela.

Applaudissements.

J.P. CAFFET - On ne va pas entamer un débat sur ce thème circulation, commerce, nécessité de voitures pour que le commerce vive etc.... Je voudrais que l'on prenne encore une série de questions ou d'interventions. De

toute façon, nous nous revoyons le 14 décembre et nous nous revoyons dans les groupes thématiques qui vont être mis en place à partir du mois de janvier.

Jacques BOUTAULT - Très rapidement, deux mots à madame THOMAS. Je voudrais très brièvement - parce que Yves CONTASSOT a développé la réponse - rassurer madame THOMAS, pour lui indiquer que la partie de la rue Montmartre qui va être réintégrée à la zone Montorgueil / St Denis devait l'être dans le projet initial tel qu'il avait été conçu en 1991. A cette époque, la Préfecture de police avait jugé que la circulation était trop importante pour pouvoir fermer cette rue. Aujourd'hui la Préfecture de police nous a autorisé à le faire car la circulation dans cette zone a suffisamment baissée pour que les quelques automobiles qui viennent de la rue Montmartre - rue qui est du reste fermée 2 jours par semaine en raison du marché découvert - puissent très facilement, lorsqu'elles arriveront sur les plots qui vont être mis en place, circuler, prendre sur la gauche par la rue Étienne Marcel puis rejoindre la rue du Louvre, ce qu'elles faisaient par cet itinéraire « malin » que constituait la ligne droite de la rue Montmartre.

Yves CONTASSOT a bien développé sur les commerces qui fleurissent sans avoir besoin d'être accessibles en voiture, que ce soit les commerces dans le forum des Halles, les commerces de la rue Montorgueil et notamment le marché de la rue Montmartre dont on parle, qui est un marché qui fonctionne très bien et pour lequel les gens font leurs courses sans voiture. Maintenant la concertation aurait peut être plus du aller jusqu'à vous mais je vous assure que les commerçants de la rue Montmartre que nous avons rencontrés à maintes reprises sont très favorables au projet. Je termine en une phrase, car vous avez commencé votre intervention en parlant - et je suis d'accord avec vous - de la trémie Turbigo qui n'est pas traitée dans le projet que nous a présenté SEURA. C'est une trémie qui ne sera peut-être pas fermée mais que moi j'invite à traiter de façon urbanistique car il y a un cheminement piéton qui est encore plus problématique que celui de la place Marguerite de Navarre.

J.P. CAFFET - Merci monsieur BOUTAULT. Je vous propose de prendre 3-4 questions ou interventions et qu'on arrête puisqu'il est 19h50.

Mme CAMBLOR - Question vraiment pas philosophique, terre à terre, je suis ethnologue et je m'intéresse au confort dans les jardins et je voulais savoir entre les 17.000 m² de minéraux et les 27.000 m² de végétaux, s'il y aura de la place - car vous ne les avez pas montrée - s'il y aura des endroits pour s'asseoir, des bancs de jardins.

J.P. CAFFET - Madame, c'est la discussion que nous allons avoir sur le jardin. Monsieur MANGIN répondra d'une manière générale à la fin

Clémence BEDU - Doctorante à l'université Paris Dauphine - Tout d'abord, je trouve dommage que personne ne respecte les temps de paroles, alors qu'on continue à parler de concertation et que ce soit toujours les mêmes qui prennent la parole. Je voulais juste avoir des précisions sur la composition des groupes thématiques puisque vous nous dites qu'il faut dépasser les querelles programmatiques, c'est-à-dire parvenir à un dialogue en terme d'évaluation d'usages et pas de besoins, je voulais savoir si on pouvait préciser un peu la constitution des groupes thématiques pour que justement on ait plus ce genre de débat avec je et moi et je et moi et je.

J.P. CAFFET - D'accord, madame BARBÉ vous répondra. Deux questions encore.

Any CASTAINGS - Conseillère du quartier St Germain l'Auxerrois. C'est la première fois que je vois le projet dans son ensemble et présenté comme cela, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur LEGARET quand il dit que c'est un projet minimaliste. Car j'ai un peu l'impression qu'on rétrécit l'utilité de cet espace et qu'on en fait quelque chose de proximité. Monsieur vient de le dire tout à l'heure : les gens et les commerçants sont très contents parce qu'il n'y a pas de voiture et LEROY MERLIN est content car il n'y a pas de voiture, à l'heure actuelle. Lorsqu'on lui aura fermé toutes les trémies en-dessous et tous les passages, je ne sais pas s'il y restera. Parce que transporter, je ne sais pas si vous êtes allés chez LEROY MERLIN de temps en temps, c'est assez lourd quand même et les gens vont au parking. Là ils n'iront plus car la première chose que l'on fait, c'est supprimer les sorties. On n'a même pas étudié le fait de les faire sortir plus loin, non on supprime. On ramène cela à un commerce de proximité où effectivement on peut aller avec son chariot et on peut faire plusieurs voyages. On ne le ramène pas à un pôle attractif de centre ville où là - excusez moi - quand on fait ses courses, et en quantité, on ne prend pas le métro ni le RER.

Deuxième chose, sur la partie supérieure, le jardin. C'est bien de vouloir faire des espaces, ce n'est pas toujours très convivial. Je ne suis pas sûr s'il faut refaire la place des Invalides ou le Champ de Mars. Là on est en train de dire « ceci dépasse, on coupe », « là c'est les enfants, c'est pas bon ». C'est très joli, les espaces, ce n'est pas très convivial, pas très humain et pas très vivant. On a un problème avec les commerces, ils auront un vrai sujet, dire que l'on supprimera tous les accès, puisque la seule voie fluidifiée dans Paris, on va la fermer, je n'ai jamais vu d'embouteillages dedans et j'y passe très souvent, ce ne sera pas facile d'y aller, on ira facilement mais on n'en sortira pas facilement. Au-dessus, ce sera un grand espace, moi je pense

franchement qu'on va faire quelque chose qui va être minimaliste et qu'on le tire vers le bas et non vers le haut.

Monsieur X - Je voudrais qu'avant la fin de la séance, le comité énonce clairement les ateliers thématiques qui vont être mis en place au 1^{er} janvier.

J.P. CAFFET - On n'a pas dit le premier janvier mais courant janvier. Et j'ai expliqué que les ateliers, il peut y en avoir au fur et à mesure que les problèmes apparaissent...

M. X - En dehors du jardin qui en intéresse beaucoup, il y a d'autres sujets qui sont apparus aujourd'hui qui me semblent essentiels. J'en vois au moins 3. Le premier, c'est la circulation pour la sortie de la salle d'échange, c'est clairement énoncer un atelier de ce type là. Ensuite, un atelier un peu plus général mais qui nous intéresse depuis le début, c'est la répartition claire et nette entre les m² commerciaux et les m² d'équipements publics et la localisation des équipements publics. C'est un atelier, je ne sais pas à quelle date il faut le mettre en place. Et le troisième, c'est le «carreau» et donc le groupe qui va accompagner le cahier des charges du «carreau».

J.P. CAFFET - Il y avait un dernier intervenant - monsieur PIAULT - puis nous concluons après.

Monsieur PIAULT - Ce sera très bref et dans la continuité de l'intervention précédente. Je voulais savoir s'il pourrait être répondu à la question posée tout à l'heure sur la manière dont va s'organiser la concertation autour du cahier des charges du concours d'architecture du «carreau». C'est-à-dire à quel moment on aura le projet de cahier des charges et dans quelle mesure il pourra être discuté etc...

J.P. CAFFET - Monsieur MANGIN vous avez quelques questions. Une question sur les 17.000 - 25.000.

D. MANGIN - Ce que j'ai retenu de la question, c'est si on pouvait s'asseoir. J'ai beaucoup insisté sur le fait qu'il me semblait que c'était important. On n'a pas fait d'estimation mais il y a aujourd'hui un linéaire de choses conçues pour s'asseoir, que ce soit l'amphithéâtre ou des banquettes le long de fontaines, qui est extrêmement important et qui fonctionne bien. Il va falloir inventer un mobilier urbain et un nivellement qui va permettre de concilier tout à la fois une grande capacité pour s'asseoir, des problèmes d'usage et des problèmes de protection des arbres - on appelle cela dans notre jargon du projet les atolls, c'est-à-dire éventuellement pouvoir garder certains arbres protégés des piétinements pour toutes les raisons qui ont été expliquées. Il faudra inventer - on en a discuté avec monsieur CONTASSOT - de pouvoir s'affranchir du mobilier du banc traditionnel justement pour être relativement performant en capacités de s'asseoir. Car contrairement à ce qu'on avait proposé, nous avons nous-mêmes évolué sur la question de la viabilité de pelouses sur le site - vu l'expérience que Philippe RAGIN a à BERCY. Il va falloir trouver probablement un autre système, le site est trop petit. Il marche bien mais il faut refaire les pelouses tout le temps. On pourrait encore en discuter pendant une demi-heure, on en parlera peut être dans l'atelier thématique jardin.

Juste un mot sur l'adjectif minimaliste. Je le prends comme un compliment, on peut me le sortir tous les matins, ce n'est pas un problème pour moi. C'est une école d'architecture qui existe parfaitement, qui a donné de très beaux bâtiments horizontaux extrêmement simples, des espaces publics extrêmement simples ; on en a fait un certain nombre qui ont un grand succès, une capacité d'appropriation par les gens et qui permet au contraire des variations par rapport à un dispositif ; des usages que nous n'avions pas prévus, car nous ne sommes pas des anges tutélaires sur tous les sujets, peuvent venir s'installer dessus. J'essaie de vous rassurer là-dessus. Continuez à appeler ce projet minimaliste, je le prendrai comme un compliment.

J.F. LEGARET - Je tiens à dire que je ne manie pas le minimalisme comme une insulte, monsieur MANGIN. Moi ce que je constate ce soir, c'est qu'on a évoqué des questions qui sont intéressantes. On n'a évidemment pas parlé du «carreau» car on ne peut pas en parler. Il va bien falloir qu'un jour on entre dans le vif du sujet, car c'est quand même l'aspect urbanistique et architectural central et pour l'instant il est éludé pour des raisons qui sont faciles à comprendre. Je trouve que, dans ce qui a été dit ce soir, il y a des éléments intéressants et qui montrent que David MANGIN a avancé en ce qui concerne la réflexion sur le jardin. Je ne suis pas d'accord sur tout mais je pense qu'il y a maintenant un certain nombre de propositions sur lesquelles j'aimerais, avec Monsieur CONTASSOT et Monsieur MANGIN, que l'on puisse, même dans le cadre des conseils de quartier, avoir des discussions. En ce qui concerne les aménagements architecturés du jardin, les pergolas, les pyramidions, les élégissements, je ne fais pas de fétichisme. Je pense qu'on peut améliorer les choses. Je serais beaucoup plus prudent sur les arbres car c'est vrai que ce sont encore des sujets en pleine croissance, même stressés, même égratignés, je pense qu'il faut essayer d'en conserver le plus grand nombre. Là-dessus il y a une réflexion.

Sur la voirie souterraine, je pense qu'on rentre dans des sujets qui sont compliqués, difficiles. Moi personnellement, je ne suis pas du tout hostile à ce qu'on fasse des études - j'ai même été le 1^{er} à le demander - sur l'hypothèse de fermeture de la voirie consacrée au transit. Car je considère que de deux choses l'une, ou bien on est capable - puisque c'est la volonté de la Mairie de Paris de réduire la place de

l'automobile dans le centre de paris, et moi personnellement je suis d'accord sur cet objectif, pas forcément sur les modalités - à ce moment là cet objectif est incompatible avec la présence d'une mini autoroute urbaine souterraine dans le centre de Paris, cela me paraît être une évidence. Il faut faire un travail d'imagination et dans ce cadre là, j'aimerais qu'on puisse explorer un peu plus loin l'abandon notamment de la sortie du Pont Neuf car c'est un petit gabarit, comme cela a été souligné, et que, parmi les trémies qui sont dans le périmètre, c'est probablement une des plus atroces sur le plan de l'impact visuel et sur le plan de la sécurité ou plutôt de l'insécurité des piétons, des cyclistes sur le secteur. Ce sont des points sur lesquels je trouve qu'on a fait quelques progrès, moi je les salue sans la moindre réserve ou le moindre état d'esprit minimaliste.

Il va de soi qu'on ne peut pas se résumer à cela, il faut que l'on commence à travailler très concrètement sur le réaménagement du jardin. C'est un travail de paysagiste, de jardinier et il faut avancer. Il faut que l'on ait des réflexions à beaucoup plus long terme sur la raison d'être de cette voirie souterraine, et moi je suis preneur d'études, et je pense que ces hypothèses, il faut qu'elles soient validées par une consultation des habitants et des utilisateurs, cela me paraît absolument indispensable. Il faudra enfin qu'un jour, on aborde la question du «carreau» qui est une question sur laquelle on ne peut pas aujourd'hui aller beaucoup plus loin. Je me contenterai de dire que j'ai au moins un point de désaccord fondamental avec monsieur MANGIN c'est quand tout à l'heure il a, en introduction, expliqué que le programme dans un projet d'architecture, ce n'était pas grand-chose et que c'était faire du fonctionnalisme, ce n'est pas mon opinion. Je pense qu'un projet de cette nature ne peut se justifier, s'expliquer, se financer que s'il y a un contenu programmatique et qu'on est capable d'expliquer aux parisiens et aux habitants du quartier qu'on fait tous ces travaux parce qu'on va avoir quelque chose. Une fonction, un objet. Est-ce que c'est un centre commercial agrandi ? ce n'est pas ce que je souhaite. Est-ce que c'est un équipement culturel ? C'est un contenu programmatique, je vous le dis monsieur MANGIN, je l'ai déjà dit, je suis très attaché à cela. Je pense que vous n'arriverez à rien s'il n'y a pas une idée qui sous-tend votre projet et je le dis d'autant plus que, je rappelle que dans le cadre d'un marché de définition, vous étiez chargé - comme les autres - de fournir non seulement des idées pour l'aspect architectural mais aussi pour le contenu programmatique. Et sur ce plan là j'ai le regret de dire que cet appel d'offres a été infructueux, qu'il s'agisse de votre proposition ou de celle de vos 3 concurrents.

J.P. CAFFET - Merci monsieur LEGARET. Sur le dernier aspect de ce que vous venez de dire, moi j'attends avec beaucoup d'intérêt les propositions que vous pourrez nous faire sur la programmation - qui sont restées un peu lettre morte pour le moment. Discutons-en ensemble et progressons.

J.F. LEGARET - Cela mériterait qu'on fasse une réunion rien que là-dessus.

J.P. CAFFET - Madame BARBÉ, pourriez-vous nous donner quelques indications sur la suite des opérations et de nos discussions ? notamment sur la programmation.

C. BARBE - Plus concrètement, pour vous proposer des réunions des groupes de travail thématiques au cours de ce 1^{er} semestre et compte tenu du débat de ce soir et de l'importance accordée à certains thèmes, je voulais vous proposer que nous ayons un groupe de travail thématique très vite sur le jardin, au cours du mois de janvier, à partir du 15 janvier. Lors de la précédente réunion, certains d'entre vous s'étaient inscrits pour se porter volontaires pour participer aux groupes thématiques. Je propose que ceux qui souhaitent participer au groupe thématique jardin envoient un mail à Véronique FRADON (veronique.fradon@paris.fr), un des deux chefs de projet des Halles que je vous ai présentés la dernière fois. Pour le jardin en tout cas, vous avez vu aussi - dans la longueur qui était consacrée à ce sujet ce soir - que c'est le sujet le plus mûr et qu'il est important qu'on discute rapidement sur ces questions d'usage, de programmation, de différents scénarios, au moins au mois de janvier voire peut être à d'autres échéances après.

Pour la voirie de surface également, il serait important qu'on puisse discuter assez vite des principes de traitement de la voirie de surface. C'est un peu lié au jardin, on l'a vu notamment à propos de la fermeture des trémies Berger et Coquillière. On vous propose une réunion à organiser au mois de février sur ce sujet. Même chose, si vous souhaitez participer à ce groupe, vous envoyez un mail à Véronique FRADON. Si on a un peu trop de monde, puisque la charte de la concertation prévoit 30 personnes par groupe, on essaiera à ce moment-là de trier ou de réorganiser en fonction de critères et en vous envoyant des mails, on va voir aussi vos propositions.

Je pense qu'il faut aussi qu'on recueille vite votre avis sur les espaces souterrains, la question de la voirie souterraine dont les enjeux ont été précisés par Jean-Marc FRITZ : scénario version de base, hypothèse fermeture totale au transit. Il est vrai que l'avis de la concertation n'est pas le seul avis à prendre en compte. On l'a bien dit, la Préfecture de Police aura un avis contraignant sur ces questions. Mais ce serait important qu'on ait votre avis sur ces deux scénarios, voire d'autres pistes. On se proposerait de faire une réunion en mars sur ce sujet - en particulier on attend des études de simulation de report de transit qui nous permettrons d'y voir plus clair sur l'impact local.

J'ai identifié que le sujet programmation est extrêmement important. Programmation, cela fait partie des contrats qui viennent être notifiés à l'équipe SEURA qui démarre à peine les travaux là-dessus. On repart

évidemment du cahier des charges de la consultation mais amendé par le Conseil de Paris lors du vote du PLU. On essaie de prendre en compte tous les besoins exprimés mais de les réduire, de les faire tenir, donc il faut qu'on discute avec vous pour de nouveau valider ces besoins d'utilisateurs, d'habitants. Donc je crois qu'il sera important qu'on ait une réunion en mars sur ce sujet et peut-être une autre quand on aura avancé sur le contrat qui n'est pas encore confié à David MANGIN puisque le Conseil de Paris va en discuter le 12 décembre prochain, quand on aura un peu plus avancé sur la question de l'articulation des accès aux espaces de transport et de ces questions de programmation finalement.

Je récapitule, une réunion jardin en janvier, une réunion voirie de surface en février, une réunion espaces souterrains voiries souterraines en mars et une première réunion programmation, notamment équipements publics, mais également commerces comme certains l'ont demandé, en mars également. Je pense que la question commerce, il faut aussi qu'on la regarde positivement et qu'on voie entre nous ce qu'il est préférable d'avoir en surface, des équipements, des commerces, quel type de commerce, quel type d'équipement et quel type d'animation finalement est souhaitable de votre point de vue. Voilà un petit peu les propositions que je voulais vous faire.

On va également travailler sur des montages de groupes de concertation avec les usagers puisque l'on a rajouté ce point à la charte de concertation à la demande de certains d'entre vous, en particulier une réflexion là aussi sur le jardin et peut être sur les espaces de transport. On va essayer d'avancer déjà sur la méthodologie et donc les chefs de projets vont essayer d'affiner un peu ce sujet. J'aimerais bien qu'au 1^{er} trimestre, on puisse justement réunir des groupes d'utilisateurs sur ces deux questions pour avoir un espèce de point de vue extérieur de ces participants insaisissables à la concertation et dont l'avis est pourtant très nécessaire. Voilà les propositions que je voulais vous faire.

Le cahier des charges du «carreau»? Rendez-vous en mars 2006 pour un premier élément qui est déjà : quels sont les équipements à mettre sous ce «carreau» et quelles sont les surfaces commerciales à mettre sous ce «carreau»? Et puis, si nécessaire, une deuxième réunion pour affiner. Je dirais que, sur les contraintes techniques, on les a tous, il faut qu'elles soient précisées par l'assistance à Maîtrise d'ouvrage que nous fournit SEURA mais aussi pour discuter peut-être du calage fin des sorties des espaces souterrains puisque, comme David MANGIN l'a expliqué, c'est une contrainte forte mais il faut qu'on la valide entre nous.

J.P. CAFFET - Il y aura un garant au mois de janvier de manière à ce que nous puissions mettre en place le plus rapidement possible le bureau de concertation.

Je vous donne rendez-vous le 14 au gymnase Berlioux.